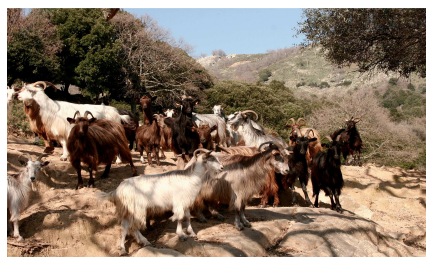


L'Agriculture Corse 2010-2030¹



¹ Adopté le 24 septembre 2013

SOMMAIRE

Introduction.....	5
Panorama de l'agriculture insulaire.....	7
I- LA CONSTITUTION D'UNE EXPLOITATION.....	12
I.1. LA FORMATION AGRICOLE.....	12
a) <i>L'Etablissement public de Borgo</i>	14
b) <i>L'Etablissement public de Sartène</i>	15
c) <i>Le Centre de Promotion Sociale de Corte</i>	17
I.2. LE CHOIX DE L'AGRICULTURE.....	21
I.3. L'INSTALLATION.....	22
I.4. L'EXERCICE DU TRAVAIL AGRICOLE.....	25
I.5. LA TRANSMISSION DU METIER ET LA PREPARATION A LA RETRAITE.....	26
I.6. L'ENDETTEMENT AGRICOLE.....	28
II- LES FILIERES.....	30
II.1.LES FILIERES ANIMALES	
a) <i>Filière bovine</i>	31
b) <i>Filière porcine</i>	32
c) <i>Filière ovine</i>	32
d) <i>Filière caprine</i>	33
e) <i>Filière apicole</i>	34
II.2.LES FILIERES VEGETALES	
a) <i>Viticulture</i>	36
b) <i>Agrumes et les fruits à coque</i>	38
c) <i>Fruits d'été (pêches, nectarines)</i>	40
d) <i>Maraîchage</i>	41
e) <i>Kiwicole</i>	42
f) <i>Oléiculture</i>	43
g) <i>Castanéiculture</i>	43
h) <i>L'aquaculture</i>	44
i) <i>La filière plantes à parfum aromatiques et médicinales</i>	44

II.3 LA FILIERE BIOLOGIQUE.....	46
II.4 LA FILIERE BOIS.....	47
III- LES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES.....	49
III.1 LE FONCIER AGRICOLE.....	49
a) <i>La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).....</i>	52
b) <i>Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.....</i>	56
c) <i>L'Etablissement Public Foncier (EPF).....</i>	57
d) <i>L'Association foncière pastorale (AFP).....</i>	57
e) <i>Les conseils généraux.....</i>	57
III.2 L'ACCES AUX FINANCEMENTS.....	59
III.3 LA PRODUCTION.....	63
III.4 LA COMMERCIALISATION.....	64
III.5 LE SALARIAT AGRICOLE.....	65
IV- LES AIDES ET LES FINANCEMENTS A L'AGRICULTURE.....	67
IV.1 LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	
a) <i>L'Union Européenne.....</i>	67
b) <i>Les services de l'Etat.....</i>	68
c) <i>L'ODARC.....</i>	69
d) <i>L'OEC.....</i>	68
e) <i>Les Chambres d'Agriculture Départementales et Régionales.....</i>	72
IV.2 LES AIDES A DESTINATION DU MONDE AGRICOLE	
a) <i>Les primes en fonction de la production à tout agriculteur.....</i>	72
b) <i>Les primes au projet de l'agriculteur.....</i>	73
c) <i>Les aides aux filières.....</i>	73
V- CONCLUSION.....	76
Liste des personnes auditionnées.....	77
Liste des sigles.....	79
Remerciements.....	81

Ce travail, réalisé sur auto saisine du CESC, a été mené par la commission ad hoc agriculture, constituée à cet effet.

Cette commission, présidée par Monsieur **GAFFORY** Pierre-Toussaint était composée de :

CICCADA Vincent, **FERRANDIS** Christophe, **FRANCESCHI** Henri, **GRAZIANI** Jean Claude
LUNARDI Louis, **MAUPERTUIS** Roger, **ORSONI** Michel, **PERRIN** Claude, **PIANELLI** Jean
Dominique, **SALVATORINI** Patrick, **SICURANI** François Marie.

Le groupe de travail a été assisté dans ses travaux par Monsieur Xavier **PETTINATO** pour les jeunes agriculteurs de Corse du Sud.

Si l'agriculture est une activité incontournable de l'économie régionale par sa contribution à l'emploi et à l'aménagement du territoire corse, elle est dépendante d'un contexte plus large que celui concernant l'île.

En effet, elle évolue dans un marché unique européen de 27 Etats membres et dans un système mondialisé qui restent les références.

A l'horizon 2050, la population mondiale comptera 9 milliards d'individus, notre production agricole devra ainsi augmenter de 70% pour satisfaire l'ensemble des besoins alimentaires, à l'échelle planétaire.

La thématique écologique étant adjacente à celle de l'agriculture, il convient de ne pas négliger l'omniprésent phénomène du réchauffement climatique.

Carrefour de la Méditerranée et de l'Europe du Sud, notre île commence à ressentir les effets de ce réchauffement et son corollaire d'impacts au niveau de notre environnement, tant au niveau de la pluviométrie que de la température (allongement de la saisonnalité) ou l'évolution de la végétation et de ses effets sanitaires.

Préserver notre environnement fera partie de l'enjeu agricole de demain, à ce titre, il convient d'analyser cette problématique, face à une institution européenne, qui se parant quelquefois de la vertu des bonnes intentions, ressent quelques appréhensions à intégrer ces mutations climatiques, qui pourront à terme modifier notre modèle agricole.

Notre modèle agricole, et ce à juste titre, dans un fort contexte de mondialisation, est un modèle qui se veut le miroir, le reflet d'une terre, en somme une société agricole qui promeut une agriculture identitaire, profondément ancrée dans son patrimoine, dans ses racines, dans son essence même.

Personne ne peut nier qu'à ce jour, les consommateurs que nous sommes, se sentent de plus en plus concernés par l'origine des produits consommés, privilégiant très clairement les produits locaux, garant de qualité et de traçabilité. Cette qualité s'acquiert à travers un savoir-faire ancestral, cultivée dans nos zones rurales, ces zones rurales au sein desquelles l'agriculture est un véritable vecteur de dynamisme socio-économique, fixateur de population et de jeunesse en devenir.

Cependant, que serait notre agriculture, sans les agriculteurs ? On a beaucoup écrit, disserté, réfléchi sur le rôle des agriculteurs, si ce n'est que l'on a très souvent omis de mettre l'individu, au cœur du projet. Que seraient nos paysages, notre maquis sans l'influence de nos bêtes ?

Que seraient nos filières sans ces hommes et ces femmes qui au quotidien, donnent de leur temps afin d'extraire de notre terreau, ces produits que l'on nous envie ?

Notre agriculture est à un tournant majeur de son expansion, les errements du passé ayant contribué à son sous-développement, il est temps de dégager des propositions structurantes pour inciter les jeunes générations à reprendre le flambeau. Cette activité s'exerçant désormais par vocation, par la volonté de perpétuer un savoir-faire, un patrimoine identitaire corse fort, une tradition, en somme une politique de civilisation propre aux ressources de notre île.

Pour atteindre une vitesse de croisière propre à un développement harmonieux de notre outil de travail, il convient d'analyser le parcours de l'agriculteur tout au long de sa vie, puis d'étudier les différents problèmes rencontrés qui seraient susceptibles de freiner l'expansion de notre agriculture et in fine, de positionner l'agriculture corse comme un pilier incontournable de la Politique Agricole Commune 2014.

Bien évidemment, c'est collectivement que les solutions viendront. C'est la raison pour laquelle, ce travail a donné lieu à bon nombre d'auditions, nous avons écouté, entendu l'ensemble des acteurs du monde agricole, les institutionnels, les professionnels, les syndicats, les filières, les acteurs éducatifs, notre ligne directrice étant de démontrer qu'à travers ce document, chaque réflexion ou contribution a sa place.

C'est un document qui en toute humilité, entend fédérer les acteurs autour de propositions fortes afin de définir un canevas de solutions, qui permettra à notre agriculture de ne pas s'enfoncer dans des impasses.

Bien évidemment, les problèmes sont nombreux, notre île bénéficie d'une géographie très particulière, d'une population vieillissante, d'un désengagement bancaire certain, d'une absence de maîtrise foncière, d'une insuffisante exploitation des valeurs ajoutées et pourtant, notre agriculture est bien présente au sein de nos territoires.

Ces productions font la renommée et la richesse de nos terroirs, notre agriculture est trans-courant, elle traverse des domaines divers, comme le foncier, l'économie, les transports, l'environnement, le développement durable, le tourisme, bref, tous les champs d'activités de la société sont concernés, elle est constitutive d'un socle de pérennisation et d'évolution de notre société.

Cependant, avant d'entamer plus en profondeur les problématiques et les solutions éventuelles qui se posent à nous, dresser un état des lieux de l'agriculture insulaire apparaît comme une impérieuse nécessité, dans la limite où ce panorama constitue le socle, la base de notre orientation de travail.

PANORAMA DE L'AGRICULTURE INSULAIRE

L'agriculture corse tient une place réduite dans l'économie insulaire avec 2% du PIB et 3,6% de la population active.

Depuis 10 ans, elle se caractérise par un repli. Toutefois, celui-ci est limité car, comparé aux statistiques nationales, il apparaît que l'agriculture insulaire résiste mieux qu'ailleurs.

En effet, la baisse du nombre total des exploitations (- 21%) est inférieure à la baisse nationale (- 26%).² Cette résistance tient notamment au fait, que bien qu'étant réduit spatialement, notre modèle agricole a su s'orienter vers les signes de qualités, éléments de base du développement.

En termes de population active agricole, notre île dénombre 2 973 exploitants agricoles sur la région Corse, dont 914 employeurs de main d'œuvre (exploitants agricoles, forestiers, salariés de coopératives, organismes agricoles).

La répartition des salariés agricoles, cheville ouvrière des exploitations se fait comme suit :

- Les salariés secteur production (exploitations agricoles) ⇒ 45%
- Les salariés d'entreprises de travaux ou forestiers ⇒ 10%
- Les salariés activités de stockage conditionnement (fruits et légumes, coopératives) ⇒ 6%
- Les salariés des Organisations Professionnelles Agricoles (ADMR, MSA, Crédit Agricole, Groupama, Chambres d'agriculture...) ⇒ 39%

Par ailleurs, au sein d'une corporation où les clichés sont souvent légion, il est indéniable qu'une féminisation significative est en marche. Les femmes « chef d'exploitation agricole » sont au nombre de 564, soit 17 % des non-salariés agricoles.

Le métier d'agriculteur, du fait de sa difficulté, décline différents statuts qui sont autant d'atouts afin de pérenniser, viabiliser et développer les exploitations.

C'est ainsi que les aides familiaux (enfants travaillant avec les parents) sont au nombre de 110.

Le statut d'aide familial a évolué pour être limité à 5 ans. L'objectif étant d'inciter à la reprise de l'exploitation ou à l'installation.

² Données AGRESTE de novembre 2011 correspondant au recensement agricole pour l'année 2010.

De même, les conjoints collaborateurs ou conjoints d'exploitants agricoles sont au nombre de 246. Ils bénéficient d'un statut amélioré leur permettant d'avoir des droits supérieurs à celui des simples conjoints, à savoir une retraite améliorée et une garantie en cas d'accident du travail.

Cependant, la population agricole insulaire est marquée par un vieillissement évident sachant bien que l'âge moyen des exploitants est de 49 ans.

Par ailleurs, on dénote que dans les « moyennes » et « grandes exploitations », 72% des chefs d'exploitations ou Co exploitants appartiennent à la tranche d'âge des 40-65 ans et les plus de 65 ans représentent 9%.

On remarque également, que 70% des effectifs de la classe d'âge des plus de 60 ans sont des arboriculteurs et des viticulteurs. Ces chiffres traduisent un vieillissement de la population, malgré une filière dynamique.

Afin de dresser un état des lieux le plus objectif possible de notre agriculture, il convient d'observer les différentes caractéristiques qui composent les exploitations.

C'est ainsi qu'entre 1970 et 2010, 66% des exploitations agricoles ont été perdues sur l'île.

Sur une décennie, la région Corse a perdu 768 exploitations agricoles. Cette perte est plus accentuée dans la catégorie économique « petites exploitations » (- 31 %), alors que la catégorie constituée par les « moyennes exploitations » a le mieux résistée avec une diminution de 9%.

Parallèlement, les « grandes exploitations » enregistrent une baisse de 19%.

La baisse du nombre d'exploitations n'affecte pas le secteur de l'élevage (hormis les ovins). La filière bovine progressant de 29%. Par contre, le nombre d'exploitations ayant une orientation végétale est en diminution.

La Corse compte aujourd'hui 2810 exploitations de petite taille avec la particularité d'avoir des productions diversifiées et très caractéristiques. Cette caractérisation, justement se manifeste par des productions identitaires, à forte valeur ajoutée.

Aujourd'hui l'agriculture corse se concentre sur trois types de zones :

- Zone de plaine
- Zone de moyenne montagne
- Zone de haute montagne.

En zone de plaine, les exploitations sont davantage tournées vers les productions végétales, les vergers, les agrumes, le maraîchage, la vigne, l'élevage ovin et bovin.

En zone de montagne, on observe une agriculture qui se caractérise par une orientation plus traditionnelle axée vers l'élevage extensif, la châtaigneraie et l'élevage porcin, caprin, bovin.

L'agriculture de Haute Corse représente 90% des vignobles, quasiment 100% des agrumes, autant de maraîchage et des fruits d'été.

L'agriculture de Corse du Sud est, quant à elle, plutôt orientée vers l'élevage et la production.

Parmi ces exploitations, 1550 d'entre elles sont classées dans la catégorie des « moyennes exploitations » car leur Produit Brut Standard supérieur (PBS)³ est évalué à 25 000 €.

De plus, on dénombre également des exploitations familiales, au contraire des exploitations que l'on retrouve en France continentale relevant davantage d'une agriculture entrepreneuriale avec de grosses sociétés agricoles.

Les diverses statistiques révèlent que la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne a augmenté au cours de la dernière décennie (+ 37 %) pour atteindre une moyenne de 60 hectares mais cette tendance doit être lissée considérant les surfaces en landes et parcours utilement déclarées.

En termes de surface, 140 000 hectares sont aujourd'hui occupés.

20 000 hectares de surfaces sont des cultures extensives et pérennes, les 120 000 hectares restant sont des parcours pour les bovins, les caprins et les ovins.

Les surfaces se répartissent par classe et par catégorie économique, comme suit :

- 20 % du nombre total des exploitations correspondent à la classe des surfaces « inférieures à 5 hectares ». Cette classe est majoritairement constituée par la catégorie économique « petites exploitations » (78 %).
- 21 % du nombre total des exploitations correspondent à la classe des surfaces « supérieures à 100 hectares ». Cette classe est majoritairement constituée par la catégorie économique « moyennes exploitations » (72%).

³ Production Brute Standard (PBS) : les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon les coefficients permettant le calcul de la PBS. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées pour la période 2005 à 209. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « petites, moyennes et grandes exploitations ». Les petites ont une PBS inférieure à 25 000 €, les grandes une PBS supérieure ou égale à 100 000€ (source AGRESTE, Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire).

Le quart des effectifs de la catégorie économique « grandes exploitations » se situe dans la classe des surfaces des « 20 à 50 hectares ».

Pour autant, une fois ce bref état des lieux réalisé, il convient de s'interroger sur les apparentes problématiques, que ce constat fait apparaître, à savoir que les zones de l'intérieur ne sont pas suffisamment exploitées et les résultats économiques sont relativement faibles, du fait de cette sous-exploitation.

Il conviendra alors de proposer les voies et les moyens afin de palier ce phénomène tant en termes de foncier que d'éligibilité des surfaces ou d'aides spécifiques aux territoires les plus empruntés mais en capacité de développer un modèle agricole cohérent et viable.

De même, s'il apparaît que le travail effectué par les agriculteurs pour structurer leur exploitation est important, la thématique sous-jacente, la plus criante demeure dans la faiblesse de la masse salariale. L'un des moyens qui permettrait de palier très clairement cette faiblesse des revenus réside dans la réalisation d'une production claire, labélisée, identifiée, en capacité de faire émerger une valeur ajoutée et de permettre à l'exploitant d'obtenir, un revenu décent.

Au contraire des propos des partisans du moins disant et du moindre coût, la qualité a une valeur, celle-ci reflète un apprentissage, une méthode de travail, une culture et en cela, elle impacte la tarification.

En ce sens, produire à juste coût avec une valeur ajoutée autant nécessaire qu'évidente devra permettre de dégager des marges de manœuvre et donc des revenus plus conformes à la réalité du travail effectué. Un des moyens pertinents tenant au développement de la valeur ajoutée tient dans le développement des circuits courts de commercialisation, qui constitueront une source de « viabilisation » considérable.

A ce jour, il paraît important de sortir des clichés, le métier d'agriculteur a besoin d'être considéré, d'être valorisé. Nos jeunes accèdent au métier d'agriculteur par vocation et non par raison, en Corse, le phénomène identitaire est un marqueur extrêmement fort.

Le nombre de jeunes, attachés à leurs villages, souhaitant développer leur terroir par l'activité agricole, est important.

Cette jeunesse corse nourrit l'ambition qu'à travers l'activité agricole, elle contribuera à travers des productions labélisées, reliées à un territoire, à travers une relation de proximité avec les citoyens-consommateurs, à faire évoluer socialement et économiquement sa micro-région.

Ce métier est certes passionnant, il demande beaucoup de sacrifices mais la fierté d'exposer les productions à travers le globe, donne le sentiment, que ces efforts sont adjacents à l'existence.

C'est justement de cette existence, en étudiant le cheminement constitutif d'une exploitation au long de la vie, dont nous posons désormais les bases de la réflexion.

I- LA CONSTITUTION D'UNE EXPLOITATION AU LONG DE LA VIE

Notre volonté d'aborder ce premier pan de notre étude sous l'angle de l'individu nous paraît primordial en plaçant l'humain au cœur du projet social agricole.

C'est la raison pour laquelle la première partie de cette étude concernera le commencement de la vie agricole pour aboutir in fine à la retraite, on balaira ainsi tout le cheminement d'une vie à partir de la formation jusqu'à la retraite.

I.1. LA FORMATION AGRICOLE

La formation se définit comme le socle du début de la vie agricole. C'est l'élément qui permettra d'orienter le jeune, et donc de lui transmettre les savoir-faire présents sur notre île, la méthode de travail, l'apprentissage du métier d'agriculteur.

Pour autant, la formation fait émerger des enjeux importants, telle que l'orientation du jeune en parcours à l'installation dans son projet de vie agricole. Ainsi, le devoir de la formation sera de faire ressentir la réalité spatiale et économique de notre île.

De l'avis de nombreux acteurs tant socioéconomiques qu'agricoles, le jeune doit être vers une exploitation à taille humaine, conforme à la réalité de notre territoire et lui permettre de développer plusieurs spéculations, afin de tendre vers la poly activité.

En langage commun, l'objectif est d'inciter le jeune à s'orienter vers une exploitation de petite taille, avec des spéculations duales et diversifiées, en capacité de produire des produits à forte valeur ajoutée. En amont de cette valeur ajoutée et de la qualité qui y est adjacente, il est incontestable qu'il faille de manière impérative préserver et transmettre les savoir-faire. Tout l'enjeu de la formation tient dans ce formidable défi, de perpétuer une tradition, un art, une culture, une manière de transmettre un savoir-faire et une méthode de travail héritée des temps anciens, qui fait foi et qui engage l'avenir des jeunes générations, car pour exprimer notre jeunesse bon nombre souhaitent pratiquer à la mode de leurs aînés, c'est justement cette manière de faire qu'il faut développer. La valeur ajoutée vient à fortiori de ces techniques de travail à nul autre pareil.

La formation agricole, c'est aussi un véritable panel d'offres qui doit cerner au mieux tant les envies que les orientations des jeunes qui veulent s'engager dans cette voie-là.

Le modèle d'organisation en est par ailleurs le suivant :

Dans son offre globale, la formation des jeunes est assurée par les Lycées d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) et les Centres de Formations d'Apprentis Agricole (CFAA) pour la formation initiale scolaire et la formation initiale par apprentissage où le temps passé en entreprise est plus important.

Le système de l'apprentissage permet d'avoir les pieds dans l'agriculture relativement plus rapidement, d'être confronté à la réalité du terrain et d'éviter l'abandon de cette formation. Toute la validité de la formation tient dans sa réalité avec le terrain, par la prise de conscience du jeune du travail à fournir.

La formation assurée par les Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA), est destinée aux adultes inscrits dans une démarche de reconversion professionnelle (reprise d'une exploitation ou une autre fonction au sein de l'entreprise) pour l'obtention d'un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA).

Dans ces formations, il est constaté un rajeunissement du public avec un âge moyen de 20-25 ans et pour un grand nombre d'entre eux, il s'agit d'une reconversion professionnelle.

Le bac professionnel et le BPREA sont les deux diplômes de niveau IV qui ouvrent la voie à l'installation et l'accès aux aides à l'installation comme la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), la bonification de certains prêts, les aides liées à la production agricole, ainsi que le bénéfice de majorations sur les aides à l'investissement.

Le bac professionnel est un niveau scolaire avancé avec l'enseignement de matières générales (français, mathématiques, histoire géographie, physique et biologie) et de matières spécifiques à l'agriculture (l'agronomie, l'élevage, la gestion et la comptabilité) qui permet d'envisager une poursuite d'études.

Le BPREA permet une remise à niveau de certaines données scolaires et prévoit l'apprentissage de notions en rapport avec l'agriculture mêlant enseignement pratique et théorique.

Sur le territoire insulaire, les établissements qui ont en charge la formation agricole sont les suivants :

a) L'Etablissement Public de Borgo

Le Lycée d'Etablissement Général Technologique Agricole qui prépare aux diplômes suivants :

Le Bac Professionnel avec les spécificités suivantes :

- Les Aménagements paysagers ;
- Conduite et gestion des exploitations agricoles/système à dominante élevage ;
- Les Services aux personnes et aux territoires ;

Le Bac Technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant.

La Seconde professionnelle déclinée suivant ces thématiques :

- Option Nature jardin paysage forêt (travaux forestiers-travaux des aménagements paysagers) ;
- Option Productions animales (systèmes d'élevage) ;
- Option Services aux personnes et aux territoires.

Le Centre de Formation d'Apprentis Agricoles (CFAA) qui prépare aux diplômes suivants :

- Le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole ;
- Le Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole :
 - Option Entretien de l'espace rural
 - Option Production agricole, utilisation des matériels/productions animales
 - Option Productions horticoles/pépinières
 - Option Services en milieu rural
 - Option Soigneur d'équidés
 - Option Travaux paysagers

Le Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole (CFPPA) qui prépare aux diplômes suivants :

- Le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole.
- Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (CAPA) :
 - Les Services en milieu rural ;
 - Les Travaux paysagers.

On observe ainsi, que le site de Borgo développe une offre de formation, tout autant orientée vers l'élevage que les productions végétales.

b) L'Etablissement Public de Sartène

Le Lycée d'Enseignement Général Technologique Agricole prépare aux diplômes suivants :

Des baccalauréats professionnels tels que :

- Conduite et gestion de l'entreprise hippique ;
- Gestion des milieux naturels de la faune ;
- Forêt.

Des Brevets de Technicien Supérieur Agricole :

- Analyse et conduite de systèmes d'exploitation ;
- Gestion et protection de la nature ;
- Gestion forestière.

De bi qualifications :

- Accompagnateur moyenne montagne ;
- Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- Nageur sauveteur ;
- Opérateur de parc acrobatique en hauteur.

Le Centre de Formation des Apprentis Agricole (CFAA) prépare :

- au Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole ;
- au Baccalauréat Professionnel Technicien Vente en Alimentation, option produits alimentaires ;
- à la conduite et Gestion d'Exploitation Agricole, option système à dominante élevage.

Le certificat d'aptitude décline plusieurs thématiques tels que la production agricole, l'utilisation des matériels, les productions horticoles, la qualification de soigneur d'équidés, les travaux forestiers, les services en milieu rural, l'entretien de l'espace rural ainsi que travaux paysagers.

Le Centre de Formation Professionnel et de Promotion Agricole (CFPPA) de Sartène prépare également au Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) ainsi qu'à celui de responsable de chantiers forestiers.

Par ailleurs, des spécialisations sont déclinées de la sorte avec une spécialisation d'initiative locale transformation et commercialisation de produits fermiers ainsi qu'une pré-qualification aux métiers de l'agriculture et de la forêt.

De même, cet établissement a mis en place des certificats de spécialisations relatives au tourisme vert, à l'accueil et l'animation en milieu rural ainsi qu'à la taille et aux soins des arbres.

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole décline également trois possibilités avec l'analyse et conduite de système d'exploitation, la gestion et la protection de la nature ainsi que la gestion forestière.

On observera par ailleurs, que les Etablissements Publics de Borgo et de Sartène gèrent en leur sein une exploitation agricole, ce qui permet au jeune en formation, d'être en prise directe avec la réalité du terrain.

Initialement les établissements publics locaux agricoles proposaient des formations en lien avec les spécificités agricoles des territoires sur lesquels ils sont implantés. Ainsi, le lycée agricole de Sartène était davantage orienté vers les formations de l'élevage ovin, porcin, et la production, tandis que le lycée agricole de Borgo était davantage spécialisé dans les filières végétales. Toutefois la mobilité ne jouant pas complètement, il a fallu adapter les offres de formations aux demandes.

Ainsi, malgré une large palette de formations, certaines spécialisations techniques enregistrent des effectifs très faibles.

Même s'il semble difficile d'identifier précisément les besoins, les établissements publics locaux agricoles de formation s'attachent à proposer des formations qui correspondent au plus près aux attentes et aux besoins du monde agricole et qui prennent en compte les évolutions du métier d'agriculteur.

Depuis quelques années, le nombre d'apprentis dans la formation agricole a augmenté car le diplôme installation est offert aussi bien à la formation adulte qu'à la formation par apprentissage. Le fait de pouvoir entrer en formation à titre gracieux, a capté un public qui pouvait être hésitant, notamment en termes d'investissements personnels et financiers.

Concernant l'âge de formation des adultes, un rajeunissement du public est constaté avec un âge moyen de 20-25 ans et pour un grand nombre de jeunes adultes, il s'agit d'une reconversion professionnelle.

Au cours des trois dernières années, a été constatée une augmentation de la demande émanant d'enfants d'agriculteurs ou de jeunes voulant reprendre l'exploitation familiale, mais également de jeunes préférant s'orienter vers le métier d'ouvrier agricole.

Les établissements scolaires agricoles développent leur communication auprès des élèves des collèges et lycées à la fois sur les formations proposées et les perspectives d'emplois à l'occasion de forums, de conférences ou de réunions d'informations auxquels sont conviés les agriculteurs.

L'objectif étant d'apporter aux élèves un éclairage de la profession sur le métier d'agriculteur, de faire prendre conscience des réalités du monde agricole, mais aussi de montrer les réussites afin de susciter les vocations.

c) Le Centre de Promotion Sociale de Corte.

Le CPS de Corte, le plus ancien centre de formation de Corse, a été créé en 1969 afin de répondre aux besoins de l'époque mais également pour réinvestir l'espace rural initialement autour de l'artisanat d'art et de la production.

L'activité en milieu rural étant étroitement liée à l'agriculture, le CPS s'est orienté dans une seconde partie de son activité autour de l'agriculture, à savoir l'agriculture traditionnelle (élevage caprin, bovin, porcin) avec la création du Certificat d'Aptitude aux Techniques d'Agricultures de Montagne (CATAM) unique en France et validé au niveau national, dans le but de valoriser les savoir-faire locaux. Ce diplôme a ensuite évolué pour devenir BPREA.

Au-delà des formations classiques qui ouvrent l'accès à l'installation, le CPS de Corte s'est inscrit dans une démarche de diversification de l'offre de formation afin de prendre en compte les besoins économiques agricoles du monde rural.

Ainsi, des formations plus courtes (de 300 à 600 heures) sont proposées sur le tourisme rural, la ferme auberge, l'écologie/l'environnement, les métiers de la pierre, les plantes aromatiques médicinales, la gestion de l'eau. Une formation guide accompagnateur montagne est également proposée pour accompagner l'activité agricole et privilégier la pluriactivité.

Ces structures dispensent des enseignements couvrant tout le champ de l'espace agricole offrant une palette de choix divers pour mieux aborder sa spéculation et donc apporter un savoir technique à son exploitation.

Une fois cet état des lieux de l'offre de formation réalisé, il convient d'aborder les différentes problématiques, qui se posent à la formation agricole et les diverses solutions qu'il convient de proposer.

Les éléments qui tendent aujourd'hui à fragiliser la formation sont caractérisés par l'incertitude en termes d'offres de formations car beaucoup trop dépendantes du nombre de participants et donc fragilisant de ce fait, la gestion des équipes pédagogiques.

De plus, les professionnels du milieu agrico-éducatif ont communément constaté que le niveau de qualification des jeunes qui s'installent ne correspond qu'à la formation de base. Le BPREA est indispensable mais insuffisant notamment en termes de savoir-faire.

L'objectif de toute offre de formation doit être de tirer vers le haut le jeune, de lui fournir le panel d'atouts indispensables à sa réalisation.

On a notamment observé que le secteur de l'élevage est à accompagner par des techniciens de Chambres ou d'autres organismes, pour pouvoir développer des techniques permettant d'améliorer la productivité.

La formation adulte enregistre un taux de réussite au BPREA de l'ordre de 85% mais un taux d'installation de 57%. Une des causes du faible taux d'installation est l'absence de foncier.

Pour autant que ces problèmes soient posés, notre réflexion a pour objet d'ouvrir les voies et moyens, permettant à terme d'amener des solutions, qui s'inscrivent dans la durée.

C'est ainsi qu'il apparaît nécessaire de définir une politique agricole régionale devant mettre en synergie l'ensemble des moyens à destination de la profession agricole et donnant davantage de cohérence aux actions menées par l'ODARC, les chambres d'agriculture, et les filières.

La formation, ne peut se concevoir comme un moment d'apprentissage de la vie agricole, c'est un outil qui est au service des agriculteurs, dans leur quotidien, c'est un élément permanent de leur vie.

C'est la raison pour laquelle l'ensemble des acteurs du monde agricole doivent se retrouver autour d'une gestion comptable spécifique des postes et des moyens affectés aux structures agricoles, afin de promouvoir une formation de qualité, qui privilégie la valeur au nombre et c'est justement par cette valeur, que le nombre se fera. Plus une formation sera hautement qualifiante, plus elle ira dans la spécificité, plus elle attirera d'acteurs. Chacun sait que c'est par des formations de qualité, que s'élabore aussi une agriculture de qualité.

Les exploitations agricoles des établissements, une exception française, doivent demeurer des outils pédagogiques qui s'inscrivent dans une démarche de professionnalisation, d'innovation et d'expérimentation.

Une dotation régionale pourrait permettre de supporter les coûts de fonctionnement de ces structures et d'améliorer, la technicité, afin de tendre vers l'excellence.

L'ambition sera aussi de tordre le cou aux mots coupables tels la qualité, l'excellence qui suscitent quelques fois les railleries.

Il faut être fier de produire de la qualité. Professionnels, acteurs du monde agricole sont en droit d'attendre et de demander des formations qui ne soient pas à minima mais à maxima pour tendre vers une technique complète, qui sera garante d'un savoir-faire à nul autre pareil.

Chaque individu, qui souhaite s'investir dans ce milieu, doit voir et percevoir l'attractivité des formations agricoles notamment grâce à la formation à distance, aux stages en exploitation et aux voyages d'études, qui constituent autant de viviers en termes d'apprentissage.

Il apparaît également nécessaire d'élever le niveau de formation supérieure, au seul BPREA, et de dynamiser les parcours de formation afin d'acquérir les qualifications nécessaires au travail agricole. De même, dans un souci d'harmonisation, il serait de bon ton de consulter les animateurs de groupements organisés, pour mettre en adéquation les offres et les demandes de formation, afin de fédérer le maximum de personnes autour de l'apprentissage.

Cette analyse ne serait pas complète, sans souligner l'impérieuse nécessité pour la Collectivité Territoriale de Corse de s'impliquer plus fortement financièrement mais aussi dans les modalités de mise en œuvre des appels d'offres annuels qu'elle émet. Cette annualité, qui vise à répondre à un besoin ponctuel, fragilise la stratégie d'ensemble des organismes de formation, précarisant par ailleurs les équipes de formateurs.

Ainsi, il en ressort de notre analyse que des appels d'offres pluriannuels ciblés, donneraient une meilleure lisibilité pour construire la politique de formation. Cela éviterait la stratégie du saupoudrage ou du coup par coup, qui vise à répondre à un besoin ponctuel, sans définir de stratégie d'ensemble.

Soulignons également que, les chefs d'exploitations qui travaillent au sein des lycées agricoles, malgré leurs missions de service public, sont régis par un statut de droit privé. Ils devraient bénéficier du même statut de fonctionnaire que le personnel enseignant de l'enseignement agricole public, cela permettrait un rééquilibrage social, qu'il est de bon ton d'effectuer.

Nul ne saurait aujourd'hui nier le rôle fondamental que joue la formation dans l'appréhension du métier d'agriculteurs. On est cependant tout de même extrêmement déçu de constater le décalage qu'il existe entre le nombre de candidats porteurs de projets en agriculture, qui souhaitent réellement s'installer et le nombre de réalisations effectives. On estime le nombre d'installations effectives à une cinquantaine par an.

Il apparaît utile de constater tout de même que le nombre de jeunes inscrits en BPREA est double par rapport aux installés. Ainsi, le lycée agricole de Sartène dispose de 15 places à l'année, le CPS de Corte de 28 places et le lycée agricole de Borgo de 30 places.

Les raisons qui motivent de manière fondamentale, ce que l'on pourrait appeler un recul ou retrait dans l'entrée active de la profession, tient à un manque de pratique.

Les efforts pour tenter une vulgarisation de la théorie sont certes louables, cependant l'aspect le plus anguleux reste dans une méconnaissance pratique, qui est souvent source d'angoisse et d'appréhension d'un jeune, qui se pose des questions, quant à l'exercice de son métier face aux bêtes, face à l'extraction de la production ou la mise en culture. Pour beaucoup d'entre eux, la formation est trop rapide et pas suffisamment pointue, poussée.

Il ne s'agit en rien de critiquer le remarquable travail des enseignants, mais plutôt d'aiguiller un diplômé, qui porte les espoirs d'une jeune génération, souhaitant perpétuer une culture, une tradition, une méthode ancestrale de travail, qui justement par le fait qu'elle soit ancestrale requiert du temps, de l'expérience. On ne peut aujourd'hui promouvoir l'agriculture de qualité comme vecteur du dynamisme de la ruralité et de son économie et en même temps avoir une formation au BPREA inadaptée aux exigences que ces productions de qualité requièrent. La matrice essentielle qui guide notre réflexion à travers ce pan incontournable de la vie agricole tend dans la transmission des savoirs faire. Ce qui fait, a fait et fera la réussite de notre agriculture et de ses productions que l'on nous envie, c'est la méthode de travail qui année après année, nous a permis d'atteindre ses résultats.

Le jeune porteur de projet en agriculture, ne pourra jamais atteindre ces savoirs faire, en 1 année de BPREA ou en quelques jours d'immersion au sein d'une exploitation.

C'est la raison pour laquelle, il serait souhaitable de mettre en place un BPREA en alternance, afin de permettre au jeune de travailler sa théorie sur un temps donné et de pratiquer l'exercice du métier, sur un autre segment temporel, à titre de pratique. L'alternance ne signifie pas forcément étalement ou rallongement ou tout du moins de manière limitée, l'alternance se veut ici le carrefour de la théorie à la pratique, permettant au jeune d'acquérir les connaissances utiles et suffisantes du terrain.

C'est ici, une proposition forte qui émerge, que nous devrions tenter à titre expérimental, sous la forme suivante. On pourrait ainsi considérer que l'on se calquerait sur un « contrat de génération agricole », qui dans un cadre purement agrico-éducatif, verrait le jeune, se faire transmettre des savoirs par un aîné, en fin de parcours agricole, bénéficiant de ses précieuses années d'expériences et de savoir-faire et orienter ce jeune, justement vers une possible reprise de cette exploitation, moyennant l'investissement humain qu'il a consacré durant cette phase d'apprentissage pratique afin d'acquérir toutes les techniques propices et typiques au développement d'une production de qualité.

Afin de finaliser ce que l'on pourrait dénommer un « BPREA ambitieux », il conviendra de recourir à des financements adaptés tels à travers la CTC, d'un fonds de soutien à la formation agricole, qui prendrait la forme d'une bourse à l'emploi d'apprentissage agricole, garantissant un revenu décent, au stagiaire.

On ne peut nier l'implication et l'envie, des jeunes en BPREA, beaucoup d'entre eux font de nombreux sacrifices tant financiers qu'humains pour assouvir l'exercice d'une passion plus que d'une profession.

C'est la raison pour laquelle, un BPREA avec une forme d'alternance devra être proposé aux candidats, de sorte à leur offrir une partie théorique consolidée, et une alternance avec une immersion et un travail au sein d'une exploitation avec un aîné, pour la pratique sur temps que les professionnels jugeront utile de définir.

La formation étant subordonnée à la transmission des savoirs, il est impérieux de mettre en place un modèle inventif, qui sécurise le pétitionnaire, tout en lui offrant l'ensemble des outils nécessaires à la réalisation pleine et entière de son activité, en pleine harmonie avec son environnement, sa culture et ses traditions.

De même, nous avons pu constater que beaucoup de jeunes, notamment en classe de Troisième, souhaitent réaliser des stages de découverte professionnelle, le monde agricole serait parfaitement enclin à réaliser ce type de prestation afin de faire découvrir un métier, de susciter des vocations mais surtout d'ouvrir la formation agricole à des jeunes qui n'ont aucun lien direct avec le monde agricole.

Cette proposition a tout du moins en toute humilité, le mérite d'exister et de permettre aux jeunes installés qui arrivent au sein de cette corporation, avec une technicité leur permettant d'exercer ce métier, avec la transmission d'un patrimoine culturel agricole, qui leur permettra de perpétuer les traditions.

I.2. LE CHOIX DE L'AGRICULTURE

La jeunesse insulaire se tourne vers ce noble métier de par son attachement au développement de notre terre, le métier d'agriculteur est quoiqu'on en dise, fastidieux, épuisant mais terriblement passionnant, ce qui motive notre jeunesse est de perpétuer un savoir-faire, une tradition ancestrale à nulle autre pareille, de produire des produits labélisés, certifiés qui font la valeur de nos territoires.

L'agriculture corse ne se conçoit pas comme étant repliée sur elle-même, ses savoirs faire sont reconnus, cependant elle n'est strictement en rien opposée à la modernité.

Le modèle agricole est parfaitement conscient que certaines spéculations nécessitent des machines-outils modernes et un système de production particulièrement en phase avec les progrès techniques. L'agriculture corse est parfaitement imprégnée de l'environnement qui l'entoure, elle ne vit pas en vase clos, cependant elle est tout autant empreinte des traditions et du passé que tournée vers l'avenir, la modernité et le XXIème siècle.

Rien n'oppose à ce jour les savoirs faire et la modernité, bien au contraire , le monde agricole ne sera que plus satisfait d'avoir à sa disposition des outils modernes , rendant sa tâche moins pénible au quotidien, tout en perpétuant les traditions.

La renommée de notre île s'est construite, hormis son exceptionnelle nature, grâce à l'agriculture, à ses produits d'envergure européenne : le miel de corse, le brocciu, les fromages, la charcuterie, ses agrumes et ses vins, c'est la raison pour laquelle il faut orienter ceux qui décident de s'engager dans cette voie-là vers un système d'exploitations moyennes, proportionnelles au territoire mais surtout poly-actives garanties d'une forte valeur ajoutée. En exerçant ce métier, ils perpétuent la tradition de leurs aînés, à leur manière, ils œuvrent efficacement au rayonnement de leur territoires et en cela afin de redynamiser notre ruralité, il convient de les y aider.

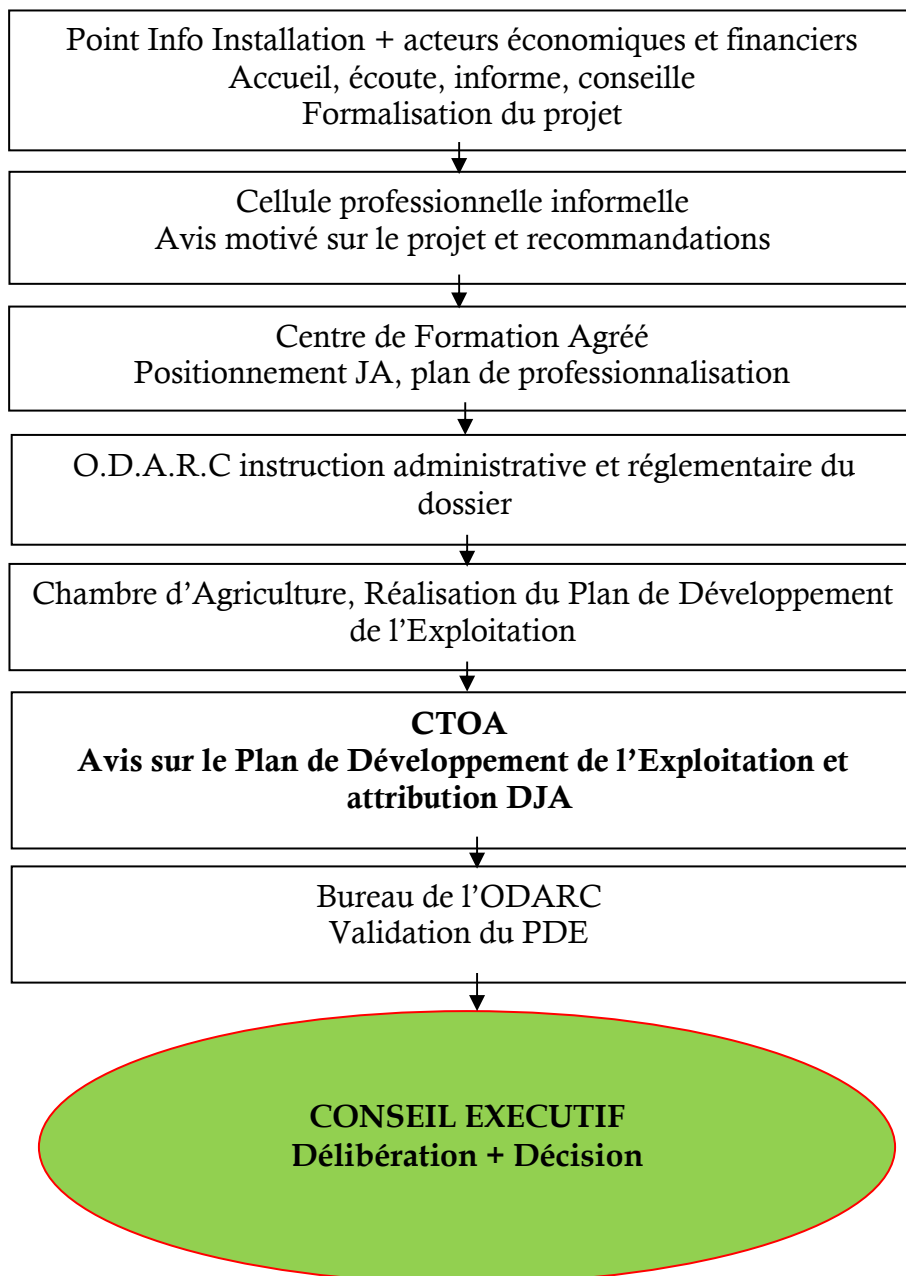
La Dualité Qualité /Identité est inaliénable au développement agricole de notre île.

I.3. L'INSTALLATION

Le schéma à l'installation est la pierre angulaire de l'arrivée dans le monde agricole, c'est ici que tout le rôle du Point Info Installation prend son emphase en accompagnant pas à pas le jeune agriculteur tout au long de son parcours.

Cette structure labélisée, seule autorité compétente pour installer les porteurs de projet en agriculture est le carrefour, la plateforme socio-économique de tout jeune, dont le rôle est de l'accueillir, l'orienter et l'informer afin de finaliser son projet.

Le schéma à l'installation se développe comme suit :



Bien que ce parcours à l'installation soit détaillé, il conviendra de réfléchir compte-tenu de l'importance de l'agritourisme et des débouchés commerciaux propres aux productions, à l'inclusion d'une formation dispensée éventuellement par le Point Info Installation au niveau de la diversification des activités, de même qu'une formation propre à la promotion et à la valorisation des produits agricoles.

Compte tenu de la fragilité des partenaires bancaires, il serait bon de réfléchir également à la présence de la structure accompagnante au sein de la commission d'accord bancaire afin de soutenir la viabilité du projet et d'étudier la mise en place d'un barème de prêts ou d'un Co-emprunt avec les collectivités dans le cadre de la revitalisation rurale.

Les freins à l'installation, malgré une terre dont les attraits sont nombreux, relèvent pour la plupart de la non accessibilité au foncier.

Bien évidemment, les raisons sont multiples notamment l'absence de maîtrise foncière, la mobilisation des aînés à poursuivre une activité. Ces situations entraînent un retard patent dans la transmission des exploitations et donc de facto, du coût du foncier qui, en se raréfiant, devient plus cher.

L'un des motifs évident qui tend à ralentir l'engagement dans l'installation tient dans le manque de fonds propres (financiers et en capital), il apparaît improbable de solliciter un jeune qui débute dans la vie et de lui demander d'avoir une trésorerie disponible, que l'on acquiert, au bout de plusieurs années de travail.

C'est la raison pour laquelle au vu du soutien insuffisant du système bancaire, il nous appartient, à l'ensemble des acteurs de la profession, de renouer du lien et de la confiance, avec les financeurs.

Ce n'est qu'à travers des exploitations viables, qualitatives, en mesure de produire des éléments de qualité, que la bataille pour l'investissement sera gagnée. Bien évidemment, il existera toujours des incertitudes et des réticences, cependant c'est en montrant ce type de gage que le fil de l'entente et de l'engagement bancaire pourront être rétabli. Les errements du passé sont tout de même présents dans bon nombre d'esprits.

Une fois ce constat posé, les problématiques citées, quelles solutions permettraient d'optimiser l'attractivité des installations, au niveau insulaire ?

Des nombreuses auditions que nous avons réalisé, il est apparu nécessaire à tous, de simplifier les parcours d'installation, en les rendant moins contraignant, moins lancinant administrativement, plus engageant, tant le schéma des structures qui fixe les surfaces d'installation paraît complexe pour un jeune, arrivant sur la plateforme de l'installation.

Au-delà, de ce précepte, c'est en promouvant les métiers de l'agriculture corse, en renforçant les partenariats entre organismes de formation et organismes professionnels agricoles, que le potentiel d'attractivité pourra-t-être augmenté.

De ce commencement dans la vie agricole, le jeune installé doit perpétuellement avoir à l'esprit, l'idée de valoriser son exploitation, en la structurant au maximum. La mise en valeur d'une exploitation peut prendre diverses formes telles que la constitution d'un corps de ferme en zone de montagne, ou

l'émergence de bâtiments et de hangars agricoles, qui viennent en complément de l'activité propre de l'exploitation.

Comment dissenter sur l'installation sans omettre, l'un de ses pendants, la diversification ?

Au vu de la taille de nos exploitations, il paraît incontestable, afin de diffuser la qualité de s'orienter vers des circuits de commercialisation courts, de type tables d'hôtes ou chambres d'hôtes, en développant également un circuit court de distribution.

Comme nous l'évoquions précédemment, la mise en place d'un agritourisme maîtrisé, organisé au sein d'un réseau complément de l'activité agricole, est utile à la condition que cette activité agritouristique ne devienne pas l'activité principale de l'exploitation.

L'agritourisme maîtrisé n'exclut absolument pas le travail en réseau. Il est primordial qu'au sein des circuits courts, il y ait une véritable cohérence et une maîtrise, un maillage de ces circuits par un organisme coordonnateur et certificateur.

C'est majoritairement par ce type d'axiomes que passe la reconquête des territoires ruraux, en se réappropriant notre patrimoine. Combien d'exploitations voient des murs, des moulins, des pressoirs, des fours en déliquescence ?

La rénovation de ce bâti agricole, témoignage de l'histoire, empreinte du travail de nos aînés doit perdurer notamment par le biais de mesures incitatives, dans le cadre de la reconquête du patrimoine rural.

Toutes ces préconisations vont dans le sens d'une installation prospère, viable, d'un projet qui suscite de l'envie et la volonté de perpétuer ce qui fait le ciment de la Corse, ses traditions et sa culture.

I.4. L'EXERCICE DU TRAVAIL AGRICOLE

Une fois le parcours à l'installation achevé, il convient de réfléchir au métier d'agriculteur, de donner le maximum d'atouts à l'exploitant pour viabiliser et étendre le potentiel économique de l'exploitation mais surtout de définir un cadre de la formation professionnelle, autre que les formations développées au niveau des CACES, EB, Remorque , Poids Lourds, FIMO.

La nouvelle orientation doit être donnée vers des formations plus techniques en partenariat avec des organes telle que l'AFPA, d'autres formations innovantes devront être abordées ayant trait aux débouchés commerciaux, à la valorisation de la production par le marketing et la communication, à la gestion financière et fiscale de l'exploitation.

La formation est véritablement le curseur le plus intéressant quant au devenir d'une exploitation. Une remise à jour tant des techniques de production que d'expansion est fondamentalement nécessaire.

La transmission d'une exploitation ne se situe pas qu'au niveau du patrimoine bâti mais également du savoir, de la technique et de l'ensemble des moyens qui ont contribué à son émergence.

I.5. LA TRANSMISSION DU METIER ET LA PREPARATION A LA RETRAITE

Si l'installation reste un événement majeur dans la vie d'un agriculteur, de par son entrée dans la vie active, on a constaté que la transmission demeure un point d'étape important.

Un moment particulier où l'on voit céder une partie importante de l'investissement humain. Une exploitation ce n'est pas seulement des bêtes, c'est aussi une histoire, un vécu, une méthode de travail, le constat d'une évolution en termes de cheptel, de viabilité, de structuration.

Afin d'être pragmatique dans notre raisonnement, gageons que les plus de 50 ans (68 %) ne connaissent pas de successeur pour leur exploitation. Dans les grandes exploitations, le taux de succession connu est plus important (55 %) mais ne sont concernées que 13 % d'entre elles. Dans les petites exploitations, le taux d'incertitude demeure élevé, 75 % dont 45 % d'entre elles sont concernées.

Le faible niveau de retraite contraint les agriculteurs à retarder leur départ et à poursuivre leur activité pour bénéficier de revenus plus importants. Cette situation constitue un frein à la transmission de foncier et donc à l'installation des jeunes agriculteurs.

Le statut fiscal des exploitants agricoles demeure, également un élément sur lequel, il faut s'appuyer, sachant bien que les cotisations des exploitants agricoles sont basées sur le revenu fiscal.

C'est ainsi que 71 % sont au forfait avec pour conséquences des impôts moindre mais également un nombre de points minimum, ce qui engendre une petite retraite.

Le montant moyen du forfait annuel est de 3400 €, et 29 % sont au réel. Cela permet de prendre en compte les investissements réalisés sur l'exploitation. La situation est inversée sur le plan national où 75 % des exploitants sont au réel.

Le montant des retraites est fonction de la durée de la carrière, des cotisations payées et du revenu fiscal déclaré à la MSA qui détermine le nombre de points annuels au titre de la retraite proportionnelle.

Le nombre des installations est aujourd'hui insuffisant pour assurer le renouvellement de la profession : 40 installations aidées contre 120 départs à la retraite chaque année. Cette situation complique davantage la question des successions des exploitations.

Les cotisations des exploitants agricoles sont alignées sur les autres catégories sociales professionnelles, le taux de prélèvements sociaux est de l'ordre de 42%. Les prélèvements sont basés sur le montant fiscal déclaré.

Les problèmes soulevés par la transmission, nous ouvrent les yeux sur la condition d'exploitant agricole. Nous devons quand même rappeler, que le métier d'artisan de la terre est certes noble, mais que bon nombre d'entre eux sont dans une situation de précarité telle, qu'ils bénéficient du revenu de solidarité active, ce qui démontre, la fragilité de ce milieu.

Afin de rétablir un certain équilibre dans les années futures, quant au renouvellement de la profession, une dynamique tendant à amplifier le nombre d'installations (entre 55 et 70 /an) nous permettrait de grignoter notre retard et in fine, amorcer un levier, qui nous permettra dans le temps, d'équilibrer les départs à la retraite avec les jeunes installés. C'est un défi, c'est même le défi autour duquel le monde agricole doit se fédérer, la tâche est difficile certes mais pas insurmontable.

Nous avons la chance d'avoir, au risque de se répéter d'avoir une jeunesse attachée aux valeurs insulaires, aux traditions, œuvre de pédagogie doit être faite en direction de ses populations afin de les inciter à faire prospérer les racines de notre terre.

Pour cela, il est nécessaire de favoriser la reprise d'exploitations par des jeunes agriculteurs (hors cadre familial), avec des aides incitatives au départ à la retraite (prime de départ), aides à la conclusion de baux ou (CMD) Convention de Mise à Disposition (prime à l'hectare), et prise en compte des frais de géomètre.

Nul ne peut aujourd'hui contester la difficulté du métier, travailler de manière collégiale à l'appréhension de la retraite agricole est un des enjeux majeurs, aborder la problématique de la pénibilité du travail, de l'âge de départ, d'une meilleure prise en charge du fonds maladie, d'une meilleure rémunération via la création d'un fonds de soutien et d'amélioration du revenu agricole, via des propositions clairement identifiées en partenariat avec les collectivités.

La retraite étant tangente à la transmission, il apparait crucial de revoir le système fiscal des exploitations, de veiller à la mise en place de mécanismes incitatifs en termes de crédits d'impôts ou d'aides à l'embauche susceptibles de réamorcer une nouvelle dynamique rurale.

La main d'œuvre agricole est fortement recherchée, des allègements de cotisations sociales pour un jeune exploitant seraient les bienvenus.

I.6 L'ENDETTEMENT AGRICOLE

In fine, il ne peut être fait l'impasse sur le volet social de la dette agricole qui représente plus de 90 millions d'euros d'arriérés, pénalités et majorations incluses.

Le taux de recouvrement des cotisations s'est fortement amélioré, atteignant à ce jour 86%, mais restant très en dessous de la moyenne nationale, 97%.

L'année 2012, non comprise, le solde de la dette s'élève à 46 millions étant essentiellement constitué par des dettes qui s'évaluent sur plusieurs décennies.

A noter tout de même, que près de 15 dossiers sont débiteurs de plus de 100.000€ chacun, représentant 57% de l'arriéré de la MSA Corse.

La dette sociale est constituée d'environ 5.000 dossiers, chiffre qui s'explique par l'ancienneté de la dette, par le fait que certaines personnes sont débitrices à la fois de cotisations personnelles et de cotisations salariales, cela souvent sur des périodes calendaires multiples, que des adhérents ont cessé leur activité agricole (changement d'activité, invalidité, retraite), mais demeurent néanmoins débiteurs de cotisations.

On ne pourra que regretter que les différentes mesures publiques de désendettement n'aient permis de résoudre qu'une partie de la dette sociale.

A ce titre, 833 dossiers ont été déposés au titre de la mesure 122 (loi de finances rectificative pour 2005), cependant compte tenu des règles d'éligibilité fixées par les textes, 551 plans ont fait l'objet d'un accord.

Autre mesure également gérée par la MSA, les mesures « AGRIDIFF » qui permettent aux exploitants de bénéficier d'un crédit, effaçant en fonction d'un plafond estimé à 3.800€, les cotisations sociales légales. Cette mesure doit tout de même recevoir l'avis favorable de la CTOA.

Compte tenu de l'ancienneté de la dette et de l'enchevêtrement des différentes mesures, la MSA devra publier un état très clair sur la réalité des créances et de leur prescription éventuelle.

Ce règlement de la dette sociale, doit se faire en toute transparence avec les professionnels, les services de l'Etat, ce afin de remettre à plat l'ensemble des dossiers contentieux, tout en essayant de mettre en place un recouvrement réel des créances avérées.

La MSA fait tout de même état de son action quotidienne en milieu rural, les 119 millions d'euros de prestations sociales payées par an se rajoutent notamment afin d'offrir un meilleur service aux adhérents, malgré des effectifs contraints, des actions sociales de terrain ainsi que des actions de proximité.

Bien que des mesures aient vu le jour, pour désendetter certains exploitants, beaucoup d'entre elles parce que trop restrictives n'ont pu bénéficier à tout le monde et de plus, certaines dont la 122 n'a pas ouvert de droit à la retraite pour les années concernées. Il a été cependant notifié aux exploitants, qu'ils pouvaient à titre volontaire régler les « cotisations retraite » des périodes en cause.

Il ne faut pas ici confondre les mesures d'effacement de la dette sociale qui ont apuré la situation de beaucoup et les « annuités retraite » pour lesquelles il faut cotiser et pour lesquelles les mesures appliquées ne valident en rien les points retraite.

On observera par ailleurs que les textes de sécurité sociale excluent un rachat de cotisations, cependant il est toujours possible de payer des cotisations retraite non réglées.

II- LES FILIERES

La politique, dite des filières, a été initiée par l'ODARC dans le but de mieux répondre aux besoins de chacune d'entre elles et d'y envisager un développement pérenne.

La filière élevage demeure celle qui concentre le plus d'obstacles, notamment en terme d'éligibilité des surfaces avec un arrêté préfectoral qui, renouvelé année après année, a résolu quelques soucis de forme sans s'attaquer au fond du problème.

Le fond du problème, c'est justement la reconnaissance des surfaces en landes et parcours et la définition de la strate herbacée. Beaucoup de nos territoires en zone de moyenne et haute montagne sont des espaces sans herbes certes, mais sur lesquels l'existence d'un prélèvement attestant d'un passage d'animaux est incontestable.

Pour information, ces surfaces représentent 12 980 hectares sur 45 000, soit 1/3. On ne peut nier à ce jour que ce problème d'éligibilité des surfaces a été pris à bras le corps par les élus et les organisations professionnelles. Un lobbying intense auprès du Ministère de l'Agriculture a été effectué, et le Gouvernement Français exerce une pression auprès de la Commission Européenne afin que la définition de l'éligibilité des surfaces, soit la plus large possible et que les spécificités régionales puissent être reconnues, pour que nos handicaps deviennent des atouts.

Une filière ne peut se développer que si les exploitations sont suffisamment viables et pérennes pour accroître ce développement. C'est ainsi que la difficulté de la maîtrise foncière apparaît majoritairement en raison de baux oraux et précaires.

Le schéma de développement pastoral constitue une réponse partielle au dynamisme de la filière végétale, notamment en termes de structuration de l'exploitation et de son évolution, vers la mise en place d'une cellule fourragère.

II.1. LES FILIERES ANIMALES

a) La filière bovine

Au cours de la dernière décennie, cette filière a connu une évolution positive tant en termes d'effectif qu'en spécialisation.

68 000 bovins sont ainsi déclarés, bouclés et gérés par les Chambres d'Agriculture. Cependant cette filière mobilise très peu d'aides à l'investissement, notamment en raison de l'absence d'unité de transformation.

La principale difficulté de cette filière est la divagation animale, avec à ce jour entre 15 000 et 20 000 bovins non bouclés qui divagent sur nos routes insulaires.

Une fois de plus, apparaît le récurrent problème de la structuration des exploitations agricoles avec des exploitations non clôturées qui laissent filtrer les animaux. Un effort doit être effectué en ce sens afin d'éviter les polémiques qui grandissent au sein de nos territoires quant aux divers accidents sur la voie publique, causés par les bovins.

Pour autant, cette filière possède un réel potentiel de développement notamment en amplifiant, là encore, une offre de qualité mais aussi une méthode d'élevage, permettant de commercialiser 40 000 ou 50 000 bovins nés et élevés en Corse.

Dans l'agriculture, comme dans tous les domaines en Corse, cette filière doit être dotée d'équipements structurants permettant d'augmenter ses perspectives de marché, notamment en améliorant les abattoirs et en créant des nouveaux ateliers de découpe.

Pour autant, cette filière bovine devra se regrouper au sein d'une interprofession, démarche initiée par Corsica Vaccaghji, en vue de lui donner force et cohésion. Tous les travaux effectués dans le sens de l'obtention de certificats ou de labels, comme la démarche d'obtention d'une AOC veau de Montagne, signes de reconnaissance qui vont dans le bon sens, méritent d'être salués. C'est en définissant un projet technique structurant, notamment en créant les conditions d'adhésions de l'élevage bovin à la race corse, que l'on sortira de l'ornière.

On ne pourra omettre également la nécessité de réaliser un réel travail pour améliorer le dynamisme des coopératives - certaines ayant un cahier des charges beaucoup trop restrictif.

La nécessité absolue est d'ouvrir à tous les éleveurs, de faire une place à chacun. Cette filière mérite que l'on sorte de l'entre soi, elle mérite qu'on lui porte la considération et les efforts de mutualisation nécessaires.

C'est en unissant les partenaires autour d'un projet clair, rassembleur, de qualité, ou chacun puisse s'exprimer, que l'on aboutira à en faire un fleuron.

b) la filière porcine

C'est incontestablement, l'une des réussites de l'agriculture insulaire. Cette filière, en décrochant l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) en 2012, a démontré sa capacité à se structurer et son unité autour d'un produit clair, labélisé et authentifié.

Bien que cette filière porcine bénéficie d'une image forte depuis plusieurs années, notamment par la qualité de sa production, c'est un véritable coup d'accélérateur que ce label AOC va lui donner.

Une convention de partenariat sur les méthodes d'affinage avec les basques est actuellement en cours afin de faire de notre produit, un argument de vente de qualité supérieure, comme l'ont fait les espagnols avec la Pata Negra.

Malgré l'AOC, on peut regretter que seulement 15% de la production soit issue de l'élevage local, avec une origine de la viande concentrée à 85%, à partir de viande venue de l'extérieur avec des origines différentes et diverses. C'est très certainement, l'un des axes majeurs à améliorer quant à la pérennisation de ce signe de qualité, qui est certes un coup d'accélérateur, mais qui doit chercher les solutions novatrices afin de dépasser cet apport de viande venue de l'extérieur.

Beaucoup d'acteurs de la profession nous ont alertés sur le fait, que l'alimentation non produite sur place est un des freins moteur au développement.

2 solutions pourraient être alors envisagées, la production de céréales, in situ sachant bien que tous les territoires ne prêtent pas forcément à la production de blé et de maïs, bien que des terres inexploitées en Balagne aux excellents rendements seraient propices à ces cultures et la diminution du coût de production en créant des groupements d'achats, avec une unité de stockage agréée, permettant ainsi d'avoir accès au marché mondial et d'assurer un contrôle de l'aliment fourni.

c) la filière ovine

Il s'agit d'une filière traditionnelle corse dont 70% du lait est transformé en laiterie et 30% par les fermiers, pour la vente de leurs produits.

Au niveau de la production de lait, le centre de sélection mené par l'Interprofession Laitière Ovine Caprine Corse (ILOCC), a fait ses preuves tant en termes de résultats techniques que sur le plan génétique ou au niveau de la production. La moyenne de production pour les éleveurs en appui technique est de 140 L, alors qu'elle varie de 80 à 100 L pour les autres.

Ces chiffres révèlent, incontestablement, une amélioration de la production lorsque les éleveurs sont accompagnés dans la structuration de leur exploitation et de leur mode de production, les chiffres notent une amélioration de la production. Cependant, les freins au développement de cette filière se matérialisent par le coût excessif des intrants, et par un système d'aides qui ne tient pas compte des réalités et des spécificités territoriales, en créant de la concurrence intra-filières.

Le soutien à la production de fourrage permettrait aux éleveurs de réduire les charges liées à l'importation des intrants, nonobstant notre incapacité de fait, à la production de fourrage car tout soutien interdirait, ipso momento, le pâturage sur les terres. L'objectif pour cette filière est de tendre vers l'auto production, afin de limiter le coût des intrants.

d) la filière caprine

Il s'agit d'une filière avec une forte image et une très forte valeur ajoutée, dénombrant 40 000 têtes pour 300 producteurs.

Cependant, cette filière connaît de nombreux problèmes d'effectifs alors que, paradoxalement, l'élevage caprin extensif est particulièrement adapté à nos zones de montagne, avec une demande de lait très importante de surcroît.

A cela, vient s'ajouter une difficulté sanitaire avec des maladies sans palliatifs, et qui au vu d'une population caprine peu nombreuse, mobilise peu de moyens pour endiguer ces maladies.

Cette filière souffre également d'un déficit de structuration, notamment dans l'absence de démarche concertée et commune freinant ainsi son développement.

Les éléments de solutions, qui pourront permettre d'améliorer cette filière, se situent dans un mode de développement de l'élevage caprin, qui soit en adéquation avec l'environnement, la culture, les traditions et l'environnement qui l'entoure.

Il faut amplifier le travail de sélection pour satisfaire la demande importante de lait, sécuriser la production en termes de revenus et de chiffres d'affaires. La reconnaissance de la race corse caprine ainsi que notre mode d'élevage sont gages de traçabilité.

Globalement, la filière laitière concentre d'innombrables ressources tant au niveau du centre de sélection de la brebis corse qui produit des résultats techniques indéniables, que des petites industries artisanales laitières qui collectent le lait et qui, en se modernisant, sont en capacité d'absorber le lait produit en Corse, ce qui a pour effet d'éviter la saturation du marché.

Les démarches de qualité à travers l'AOC Brocciu ou AOP pour les fromages, Niulincu, Venacesu, Sartinesu, Calinzanicu et Bastelicaccia, nous démontrent la reconnaissance des produits issus de la filière.

On est ici au cœur même, dans la trame de notre réflexion, avec des exploitations poly-actives, en capacité de développer des productions certifiées et de qualité, qui font non seulement leur propre notoriété, mais aussi la valeur de leur territoire.

On considère que cette démarche contribuera à fixer des populations et redynamiser nos territoires ruraux et pénètre dans une territorialisation de la qualité.

Bien que ces ressources soient concrètes, on se heurte, comme pour toutes les filières à un accès au foncier difficile, à une sous production laitière, notamment en ovin avec de fortes importations de lait, dues au caractère extensif des élevages et à un manque flagrant d'unités de productions fourragères.

C'est justement ce manque d'existence d'une filière fourrage, qui constitue un frein à la compétitivité de nos produits, notamment avec l'importation de fourrage et son coût prohibitif.

Pour qu'une filière fourrage puisse se développer, et que nous devenions autonomes à terme, il faudra impérativement d'une part, maîtriser l'irrigation en proposant des formations aux techniques d'irrigation et d'autre part, limiter son coût actuellement indexé sur l'abonnement et en fonction du débit souscrit. Un effort devra également être consenti, pour pouvoir utiliser le potentiel des terres sous exploitées pour faire exister cette filière.

Pour autant que cette filière puisse accroître ses potentialités, il faudra développer le marché en réduisant l'importation et en développant l'export.

Le soutien à la diffusion génétique, de même que l'amélioration de la productivité des exploitations, en soutenant des choix techniques et en conditionnant les aides à la production et à la formation, sont autant de vecteurs d'expansion de la filière laitière.

e) la filière apicole

La filière apicole insulaire compte plus de 300 producteurs dont 82 produisent sous Appellation d'Origine Contrôlée (AOC). La production globale de miel est évaluée à 348 T. Pour maintenir une cohérence dans sa stratégie de développement, le Syndicat AOC Miel de Corse – Mele di Corsica doit :

- Renforcer son rôle au niveau de l'installation ;
- Accompagner les apiculteurs dans la maîtrise technique de leur exploitation, notamment pour ce qui concerne le renouvellement du cheptel et son accroissement pendant la phase d'installation ;
- Mettre en place une stratégie de commercialisation comportant trois aspects :

- Promotion de l'AOC,
- Renforcement du produit sur le marché local,
- Mise en marché à l'extérieur de l'île.

La finalité affichée par le Syndicat AOC Miel de Corse – Mele di Corsica est que la production apicole AOC soit une activité motrice du développement rural sur toutes ses composantes économique, sociale et environnementale.

II.2. LES FILIERES VEGETALES

Les filières végétales concentrent généralement moins de difficultés, que cela soit pour le maraîchage, l'agrumiculture ou la viticulture. Elles se déclinent comme les filières nobles de l'agriculture insulaire. Force est de constater qu'un véritable travail de certification et de valorisation des productions a été réalisé, ce sont aujourd'hui les produits phares de notre agriculture.

Il sera très intéressant de dresser un constat exhaustif de ce qui a été produit et d'en mesurer la positivité en termes d'impacts, de même qu'une véritable analyse synthétique et d'une critique qui s'impose. L'utilité spéculative par spéculation est de dresser un état des lieux, de motiver des perspectives d'avenir est primordial.

a) la viticulture

La viticulture a perdu en 40 ans, près de 25.000 hectares, cependant grâce à l'octroi de droits de plantation nouveaux, cette filière a gagné près de 200 hectares, depuis 5 ans. Plus Plan de restructuration qui va de 2013 à 2014 réhabiliter 750 ha de vigne.

En 1996, avec la création de l'Union des Vignerons de l'Île de Beauté, c'est le premier exportateur de l'île qui s'est mis en marche. Celui-ci concentre 45% de la production insulaire, regroupant 250 exploitants et 120 salariés. On ne peut que louer ce type d'initiatives, qui partant d'un raisonnement simple " l'union, fait la force" permet de faire de cette filière, la locomotive des spéculations végétales.

Aujourd'hui cette filière exploite 7000 hectares, avec 400 viticulteurs qui vinifient dans 120 caves différentes.

Le chiffre d'affaire généré par cette filière, le 1^{er} de l'île, est de 125 M€. La viticulture est également monopolistique avec 90 % des vins dans la restauration de l'île et 70 % dans la grande distribution.

La réussite de cette filière tient également dans un vignoble qui a parfaitement su se restructurer, tout en ayant un encépagement qui a évolué. Les vignerons corses ont parfaitement saisi l'opportunité, quand ils ont remis au goût du jour d'anciens cépages autochtones comme le Biancu Gentile, l'Aleatico ou encore le Barbarossa. C'est de part toutes ces particularités d'encépagement et leur exploitation, que les vins corses se différencient sur les marchés.

Les dernières récoltes de campagne ont dégagé un volume de production de près de 375.325 hectolitres dont 64% principalement en IGP et 30% en AOC-AOP. On notera cependant que la production de vins AOP/AOC a été la plus impactée par la diminution des surfaces.

Pour autant la production viticole AOC / AOP se décline comme suit :

<i>Zones d'Appellation</i>	<i>Surfaces (ha)</i>	<i>Production (hl)</i>	<i>Rendement (hl/ha)</i>
Patrimonio	405	13919	34
Ajaccio	259	9648	37
Muscat du Cap Corse	86	1696	19
Vins Corse-Calvi	217	8489	39
Vins Coteaux du Cap	23	969	41
Vins Corse Porto-Vecchio	87	2911	33
Vins Corse Figari	131	5207	40
Vins Corse Sartène	187	7566	41
Vins de Corse	1342	61722	46

La production des vins en IGP (anciennement Vins de pays) est estimée à 234.360 hectolitres, partant d'un constat et d'une excellente progression des Vins rosés représentant plus de 60% de la production viticole, la mode du rosé observée par bon nombre d'experts, a permis à la Corse et à ses vins de trouver une place fondamentale à l'export, soulignant par la même que 9,6% des vins rosés vendus en France sont corses.

On peut également souligner l'apport de la filière viticole biologique, qui concentre 31 viticulteurs moyennant une surface de 600 hectares.

b) Les agrumes et les fruits à coque

2.000 Hectares sont aujourd'hui exploités par cette filière, qui compte une centaine d'exploitations générant un chiffre d'affaires de 45 M€.

La Clémentine Corse

Les exploitants sont très bien organisés et produisent 20 000 tonnes de clémentines, notamment en développant des signes de qualité avec l'IGP (Indicateur Géographique Protégé)

La filière clémentine représente à elle seule 1600 hectares de surfaces de vergers dont 1300 hectares pour la production organisée. Le nombre de producteurs associés à l'association APRODEC⁴, porteuse de signe de qualité IGP « Clémentines de Corse » est de 130 sur un total de 150 producteurs. La production commercialisée est en moyenne de 20.000 tonnes par an, 90% de la récolte étant exportée sur le Continent (Nice, Toulon, Avignon, Cavaillon, Nîmes, Marseille et Rungis). D'un point de vue technique, le verger corse de clémentines est entièrement mécanisable pour les façons culturales et la récolte. Le verger a été transformé par des programmes de plantation et de restructuration, cependant il faut noter que près de la moitié des surfaces ont plus de 20 ans.

Les zones favorables à la culture sont identifiées et bien que situées en zone limite de latitude nord, sa capacité de production est reconnue.

Le verger irrigué dispose de ressources en eau satisfaisantes, sauf circonstances exceptionnelles.

Les principales consignes techniques pour la production de qualité sont définies et mises en œuvre.

La productivité moyenne commercialisée avoisine les 20 tonnes à l'hectare, toutefois, parmi les vergers âgés, subsistent environ 400 hectares de la variété locale commune greffée sur Bigaradier peu aptes à l'obtention de productions régulières et de qualité.

L'âge moyen des producteurs est supérieur à 50 ans et les 11 jeunes installés en 6 ans ne représentent pas un taux de renouvellement suffisant.

La profession est structurée autour de sept organisations de producteurs reconnues, dont une spécialisée en culture biologique.

⁴ APRODEC : Association Promotion et Défense de la Clémentine Corse

Au cours des trois dernières années, deux événements majeurs ont renforcé la structuration professionnelle :

- L'obtention des signes officiels de qualité CCP⁵ et IGP « clémentine de Corse » en 2007 ;
- Le plan de relance de la filière construit autour du comité économique de bassin des fruits et légumes, avec l'aboutissement d'actions collectives destinées à structurer un réseau d'information de l'amont à l'aval de la production et à développer la notoriété et le positionnement commercial du produit certifié.

Cette filière, afin de se développer, doit impérativement conserver son potentiel productif, en mettant en valeur la promotion de la clémentine corse IGP et en renforçant sa structuration en termes de conditionnement, d'expédition et de commercialisation.

Dans sa globalité, cette filière résiste bien, le cours de la clémentine corse se maintient à un niveau plus élevé que celui de ses concurrents malgré la pression commerciale du Maroc et de l'Espagne ; 80 % de la production est commercialisée sous les labels IGP et Agriculture Biologique, sachant bien que les efforts qualitatifs réalisés par les Organisations de Producteurs ainsi que la valorisation de l'IGP, portent leurs fruits.

Le Pomelo

La filière du pomelo compte 230 hectares de production, pour près de 55 exploitations. 45 d'entre eux sont organisés à travers l'association d'organisation de producteurs « Fruits de Corse » exploitent 165 hectares. La commercialisation est fortement axée sur l'expédition. La filière vise une reconnaissance officielle de sa qualité sous la forme d'une IGP.

La période de vente, de mai à juillet, se trouve concurrencée par la production israélienne.

On estime le volume total produit à 3.640 tonnes dont 3.000 commercialisés par l'OP Fruits de Corse et 640 tonnes, hors structure professionnelle.

Le Sud Est demeure la place de mise en marché la plus importante (91% de la production), les exports représentant 3 % des ventes.

Le cours du pomelo est resté stable malgré la concurrence des autres pays producteurs.

4 CCP : Certification conformité Produit

La Noisette

La filière est structurée à travers l'association « A NUCCIOLA », qui a pour mission première, le développement des cultures, la promotion et la valorisation de la noiseraie.

Elle compte 126 adhérents et est majoritairement composée de propriétaires récoltants, les exploitants agricoles étant minoritaires. La production de noisettes constitue très souvent un pendant complémentaire de l'activité.

La collecte est évaluée à 136 tonnes, moyennant une collecte de 87 tonnes par les adhérents d'A Nucciola. L'excellente valorisation du prix du kilogramme de noisettes coque pour les producteurs (1.65€ /kg) a entraîné une hausse de facto, du nombre d'adhérents et de la collecte.

Le dossier de reconnaissance de l'IGP « Noisette de Cervione-Nuciola di Cervioni » de l'APRODEC, est considérablement avancé aux fins de son obtention, en 2012.

De 2004 à 2010, l'évolution du nombre d'adhérents est exponentielle à celle de la production, on est passé de 20 adhérents à 140 en 7 ans moyennant une production qui a quintuplé, passant de 15 tonnes en 2004 à 87 tonnes, à ce jours.

L'amandiculture

La surface du verger d'amandiers insulaire est estimée à 570 hectares pour un effectif de 65 exploitants. La Corse est la première région productrice d'amandes, en France. La filière régionale est structurée à travers un GIE, Groupement d'Intérêt Economique, Corsica Amandes, qui regroupe 95% de la production régionale.

Cette coopérative est rattachée à la coopérative Sud Amandes, unique organisation de producteurs en France.

Cette filière est malheureusement trop souvent dépendante des aléas climatiques, et doit sans cesse penser à diversifier ses débouchés à travers le développement de produits transformés (amandes grillées et confiserie)

La filière biologique est également présente, représentant une surface de 40 hectares certifiés, représentant environ 8 producteurs.

c) Les fruits d'été (pêches, nectarines)

Pêches, nectarines, abricots, prunes de bouche, raisin de table, pommes et cerises sont récoltés en période estivale. Leur principal débouché est la commercialisation locale saisonnière. En 2010, la surface vouée à la production des fruits d'été est estimée à 450 hectares, pour une production de l'ordre de 6.000 tonnes réalisée par près de 130 producteurs.

On notera par ailleurs qu'une trentaine de producteurs est regroupée au sein de l'Association des Producteurs de Fruits d'Eté Corse (AFPEC).

En termes de commercialisation, l'année 2009 fut difficile avec un recul des prix de plus de 10%.

Le début de la saison 2010 a été bon, bien que la saison estivale n'est pas tenue toutes ses promesses.

On soulignera par ailleurs que l'évolution des prix n'est pas homogène, les pêches et les nectarines sont en légère augmentation depuis 2008 (+5%) alors que les abricots chutent (-13%).

L'étude symétrique des marchés nous a permis de constater qu'à l'image du maraîchage, le fort de taux de présence à l'étal de 2009 avec 89% et 3,79€ le kilo, ne s'est pas maintenu, les années suivantes, tombant à 80% en 2012 pour une tarification à 3,60€ le kilo.

La baisse des prix s'explique par l'arrivée simultanée de nouvelles productions, bien que les volumes de commercialisation soient bien constants et présents sur les étals.

La filière représente 20 M€ de chiffre d'affaires et permet à la Corse d'être en auto suffisance à certaines périodes de l'année, en particulier juillet et août.

d) Le maraîchage

En 2010, les surfaces vouées au maraîchage étaient de 340 ha pour une surface développée de 791 ha, la production maraîchère était évaluée à 20.000 t annuelles.

Cette filière riche par ses variétés de légumes (légumes feuilles comprenant salades, blettes, céleri, épinard et persil, les légumes racines avec les carottes, navets, poireaux, oignons ainsi que les légumes fruits avec tomates, melons, courgettes, concombres, aubergines, poivrons, fraises, pastèques...) est une filière d'avenir pour le monde agricole. Dans l'esprit commun, le maraîchage développe la symbolique du produit issu de la terre et façonné par nos terroirs, par notre environnement.

Au niveau de la commercialisation, la demande en produits maraîchers est restée relativement calme avec un pic de consommation, l'été, dû en partie à une forte activité locale en rapport avec le tourisme.

Malheureusement, la forte hausse du taux de présence à l'étal constatée en 2009, plus de 60% avec un prix moyen de 2,20€ le kilo, ne s'est pas maintenue en 2011, s'effondrant à 48%, avec un prix à l'étal de 2,13 € le kilo.

La structuration de la filière ainsi que l'observatoire des prix, mis en place par la Chambre régionale, ont permis de dresser dès le mois de septembre un bilan de campagne de la saison estivale.

Le début de saison est très défavorable à la consommation, notamment avec la crise de l'*Escheria Coli* d'Avril et les mauvaises conditions météo, qui ont considérablement affecté les ventes. En moyenne, les prix de vente aux consommateurs ont été inférieurs de 4% à ceux de 2010.

Si les volumes produits en Corse ont été en relative adéquation avec la demande et bien présents sur les étals, il apparaît que le volume de commercialisation s'est densifié, au regard de la saison estivale. Autre vecteur de dynamisation de la filière, le maraichage biologique est caractérisé par des exploitations de petite taille (de 1 à 4ha), produisant une gamme diversifiée de légumes, tout au long de l'année.

Le mode de commercialisation le plus répandu pour le maraichage biologique en vente directe, demeure la vente sur les marchés, les ventes à la ferme ainsi que les paniers de type AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

On dénombre ainsi, en 2012, 430 ha de surfaces exploitées plein champ et 29 ha sous abri, sa valeur est estimée à 15 millions d'euros, soit un peu plus de 9% du produit agricole corse.

On notera cependant que le volume de production a considérablement baissé, partant de 20.000 t en 2010 pour atteindre 14.300 t.

Une baisse de volume de production qui s'explique par une filière en difficulté, notamment à cause de la concurrence des produits à faibles coûts, bien que celle-ci se soit développée ces dernières années avec 500 hectares exploités pour 70 producteurs et un chiffre d'affaire d'environ 18 M€.

e) La filière kiwicole

Elle représente près de 660 hectares de verger dont les deux tiers s'inscrivent dans le cadre de la production organisée.

Plus de 75 producteurs commercialisent aux alentours de 5.000 tonnes par an. La période de commercialisation s'étend du mois d'octobre au mois de décembre avec un fort pic de commercialisation en novembre. La place de mise en marché du Sud-Est, est la plus importante (90%), devant Marseille et Rungis. Les exportations ne représentent que 1.3 % des ventes.

Le kiwi culture est en général, sur l'exploitation, une activité arboricole complémentaire.

La mise en marché est mal maîtrisée d'autant que les structures de stockage frigorifiques existantes ne permettent pas une gestion convenable du volume produit.

La production régionale s'inscrit dans un contexte climatique très propice à la culture, deux grands axes prioritaires se dégagent :

- 1) Mettre en place un signe de qualité et d'origine.
- 2) Renforcer la maîtrise de la production et de sa qualité depuis la parcelle au point de vente, avec

en complément l'expérimentation de techniques nouvelles et la mise en place d'une veille sanitaire.

De même, il semble impératif de renforcer la formation des acteurs de la filière, l'étude des marchés ainsi que l'adaptation et la modernisation des outils de production.

f) L'oléiculture

L'oliveraie est évaluée en 2011 à 2000 hectares pour environ 470 exploitants qui ont produit près de 430 tonnes d'olives. Les surfaces déclarées en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ont été de 462 hectares en production sur 548 plantés. En région, 19 moulins ont déclaré leur ouverture pour la campagne 2010/2011.

Disposant déjà d'un Organisme de Défense et de Gestion « Oliu di Corsica », la filière oléicole s'est dotée d'une interprofession régionale, en Mars 2009, regroupée autour du Syndicat Interprofessionnel Des Oléiculteurs de Corse (SIDOC). Le syndicat interprofessionnel est également constitué par l'association des producteurs(APOC) et l'association des metteurs en marché.

On évalue la production, pour 2011, à 380 tonnes d'olives dont 66 tonnes d'huile AOC/AOP. On notera que les conditions météo défavorables ont nui fortement aux récoltes, c'est d'ailleurs tout le sens de la demande de calamité agricole qui avait été déposée en 2010/2011.

On ne peut parler oléiculture sans évoquer, la filière biologique, qui demeure une activité secondaire sur l'exploitation, généralement associée à l'élevage ou l'arboriculture. Cependant, cette filière a connu, un développement très important, en raison de la remise en état des exploitations existantes.

La Corse est en autosuffisance sur le créneau de l'huile d'olive. Afin d'éviter son délitement, cette filière doit nécessairement trouver des marchés hors de l'île, faisant face à une très forte saturation du marché interne.

g) La Castanéiculture

C'est une filière en difficulté, de par la maladie qui ronge les châtaigniers avec le cynips. Malheureusement, à ce jour, aucune solution médicale n'est envisageable. Cependant la castanéiculture représente un chiffre d'affaires, équivalent à 3 millions d'euros. A terme, cette filière a très largement besoin de passer à un système de plantation et non de rénovation.

Toutes ces spéculations ont été étudiées, quantifiées et qualifiées afin d'obtenir le meilleur ratio et le meilleur axe de développement. Si l'on souhaite poursuivre dans le cadre d'une production moyenne, mais solide, durable en son socle avec des exploitations poly-actives, il est primordial d'orienter notre réflexion vers des produits de gamme en capacité de percevoir des labels et certificats.

En somme l'analyse émergente doit conduire, dans la majorité des cas, à qualifier et à mieux structurer techniquement nos filières, à mobiliser des solutions incitatives innovantes, notamment en termes d'installation afin que notre agriculture puisse se déterminer sur les marchés européens et décliner des exploitations moyennes mais dégagant de la valeur ajoutée, ce afin d'être reconnu et donc de prospérer.

h) L'aquaculture

L'aquaculture insulaire représente un secteur contrasté avec 2 filières :

- la filière conchylicole qui comprend 3 entreprises, produisant des moules et des huitres, essentiellement au sein de l'étang de Diana, et en plaine orientale, précisant bien que la Corse est bien la 3^{ème} région productrice de poissons adultes, issus de l'élevage marin derrière le Nord Pas de Calais et Provence Alpes Côte d'Azur ;
- la production piscicole marine est d'environ 1200 t pour un chiffre d'affaires de 8,4 M€.

Ce secteur ne rencontre pas de difficultés majeures si ce n'est une problématique très particulière à satisfaire, les besoins en main d'œuvre qualifiée.

La conchyliculture produit quant à elle, 545 tonnes de coquillages, 478 tonnes de moules et 67 tonnes d'huitres pour un chiffre d'affaires de 1,4 M€.

Malheureusement, depuis de nombreuses années, de nombreuses épidémies touchent les huitres que cela soit l'herpès vomer ou des variantes de virus, qui sont identifiés comme étant la principale cause de ces pertes.

Les méthodes de recherche afin de lutter contre les virus consistent à sélectionner des huitres résistantes au virus afin d'étudier leur seuil de résistance aux bactéries et d'en extraire un potentiel antiviral.

Toutes ces maladies sont la cause d'un effondrement de la production, passant de 300 tonnes d'huitres en 2007 à 60 tonnes, à ce jour.

Cette filière malgré certaines difficultés, tire son épingle du jeu, en raison d'un environnement propice au développement de ces espèces.

i) la Filière Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales :

La filière PPAM fait à ce jour partie des filières structurantes de l'agriculture insulaire. Regroupée autour d'un interlocuteur, à travers le syndicat Corsica PPAM, celle-ci voit de nombreux projets

émergés. Cette filière dont le plant de base est l'immortelle, à partir de laquelle est extraite l'huile essentielle, voit se développer pour chaque porteur de projet, un atelier de distillation. Cela en est même, une demande de la profession sachant bien que les alambics nécessitent une grande maîtrise technique afin de garantir tant la qualité du produit que la sécurité du producteur. On a même évolué depuis 2008 vers la mise en place d'un cahier de distillation, que les professionnels sont en train de s'approprier, afin de permettre d'établir des lots et de garantir, une traçabilité, du champ au flacon. De même, les professionnels se sont clairement positionnés en faveur d'une futur IGP avec notamment la réalisation d'un cahier de cultures. A ce jour, comme pour bon nombre de filières, le syndicat de producteurs a souhaité que l'IGP soit promue et mise en avant comme signe de qualité et d'origine pour l'huile essentielle immortelle. Actuellement et notamment sur le département de la Corse du Sud, on recense 6 zones de cultures consacrant l'immortelle, la verveine, le romarin, la lavande, le millepertuis et le safran. Le cahier des charges « IGP Huile Essentielle Immortelle de corse » est accompagné par les producteurs, notamment dans la réalisation du projet de futur Organisme de Gestion.

Il apparait tout de même essentiel de préciser que de par la volonté de la filière, celle-ci est entièrement certifiée agriculture biologique. La qualité spécifique des huiles essentielles corses intéresse le marché de l'aromathérapie et les industries cosmétiques. Ainsi en 2011, on a recensé près de 107 hectares de PPAM cultivées, principalement de l'immortelle. On dénombre à ce jour 23 exploitations sur la Région dont 13 en haute Corse. On estime la production régionale d'huiles essentielles à 1300 kgs.

La production d'hydrolats étant constituée à 80% d'immortelles, celle-ci est estimée à 18.500 litres annuels. La valeur de la production est quant à elle, estimée à 1.100.000€.

Bien que l'immortelle soit la figure de proue de la filière, on ne peut cependant pas négliger le romarin et la myrte qui tiennent une bonne place dans la filière, tant et si bien que le développement commercial des autres huiles essentielles de la gamme constitue également un objectif fort des producteurs. C'est la raison pour laquelle, une certification est envisagée pour d'autres huiles essentielles, de même qu'un argumentaire commercial sur 13 plantes aromatiques est en train de voir le jour avec in fine, une prospection de nouveaux marchés prévue à moyen terme.

II.3. FILIERE BIOLOGIQUE

En étroite collaboration avec le CIVAM bio Corse, le monde agricole soutient le dynamisme de l'agriculture biologique en Corse, les conversions d'agriculture traditionnelle en agriculture biologique, le développement des AMAP et de la marque collective Terra Bio Corsica.

Au total, pour la période 2000 - 2006, les financements consacrés à la filière biologique s'élèvent à 482 650 euros à quoi s'ajoutent 397 252 euros du plan de relance. Sur cette période, les surfaces certifiées en bio ont progressé de 174 %. Aujourd'hui on recense 250 exploitations. L'objectif des 6% de surfaces agricoles en agriculture biologique a été atteint.

Les objectifs pour la prochaine programmation étant les suivants :

- Encourager le développement de nouvelles surfaces labellisées Agriculture Biologique ;
- Renforcer le développement des exploitations certifiées Agriculture Biologique ;
- Utiliser l'agriculture biologique comme un vecteur d'innovation globale ;
- Poursuivre de la structuration de l'offre ;
- Intensification de la politique commerciale et de la recherche de nouveaux partenariats.

L'agriculture insulaire intervient dans de multiples champs d'intervention, les problèmes récurrents rencontrés par le monde agricole demeurent :

- ⊠ le foncier ;
- ⊠ l'accès aux financements ;
- ⊠ la commercialisation.

II.4. FILIERE BOIS

La forêt occupe 46% du territoire insulaire, soit 402.000 hectares.

Le taux de boisement en Corse du sud est de 56% où la forêt occupe 224.577 hectares, contre 38% en Haute Corse avec 177.239 hectares.

La propriété de la forêt est majoritairement de nature privée. Elle est principalement composée de feuillus. Le chêne vert est le plus fréquent (40%), puis vient l'arbousier (14%), le chêne liège (8%) et le châtaignier (7%).

Les conifères (17% des surfaces) sont représentés par le pin maritime et le pin laricio.

Le maquis est une formation végétale typique de la Corse, il couvre une surface de 105.829 ha.

Il est essentiellement composé de feuillus (102.215 ha) et représente 98.059 hectares de forêt privée.

Le maquis Corse connaît une évolution inéluctable notamment au regard de la déprise des sols, entraînant une augmentation de la surface boisée totale de la région. Mais son évolution vers la forêt est parfois compromise par les incendies.

Incontestablement, on ne peut dissocier la forêt de la filière bois. Elle représente 21 millions de mètres cubes de feuillus et 15 millions de mètres cubes de conifères.

La production annuelle est estimée à 557.800 m³ de feuillus et 375.500 m³ de conifères. Les conifères et le hêtre proviennent essentiellement de la forêt territoriale ou communale, les feuillus de la forêt privée.

La filière bois de la région est composée de 17 entreprises dont 8 exploitations forestières, 5 scieries et 4 exploitations mixtes (forestières /scieries). Elles produisent 24.000 m³ de bois rond, 2600 m³ en bois d'industrie et 4600 m³ en bois de chauffage.

Le secteur de la construction, charpente traditionnelle et coffrage, constitue avec le bois de chauffage, la principale destination du marché insulaire de la première transformation.

La quasi-absence d'un réel secteur de la deuxième transformation (menuiserie) fait qu'il représente un très faible débouché commercial.

On notera également que la production de liège, exportée en totalité vers la Sardaigne, est estimée à 357.000 m³, issue essentiellement de la forêt privée. Ce parc est composé de 2.300.000 arbres soit 43% des effectifs.

L'agriculture insulaire intervient dans de multiples champs d'intervention, les problèmes récurrents rencontrés par le monde agricole demeurent : le foncier, l'accès aux financements et la commercialisation.

III- LES PROBLEMATIQUES TRANSVERSALES

III.1. LE FONCIER AGRICOLE

On peut mesurer à travers nos propos combien l'aspect foncier de la problématique agricole est préoccupant.

Il paraît donc nécessaire de souligner combien l'avancée de l'urbanisation et l'appropriation des terres agricoles par les urbains pour leurs loisirs est certainement un des facteurs les plus déstabilisants pour l'avenir de l'agriculture.

C'est donc en étayant notre étude sur la question foncière, qu'il nous semble important d'apporter des éléments pertinents pour répondre à la question que l'on se pose sur le maintien de l'activité agricole. Car même si le désir politique s'exprime du maintien d'une agriculture efficace dans notre pays, encore faudra-t-il que nous en conservions les moyens, notamment fonciers.

Le sujet immobilier fait la une des médias, jour après jour : pénurie de logements sociaux, crise du logement, faible production de foncier, insalubrité du parc immobilier, aspiration à la déconcentration urbaine, etc. Avec une conséquence principale : le souhait de trouver du foncier que les urbanistes appellent "vierge" et à bas prix, c'est-à-dire des terres agricoles.

L'enjeu principal de notre prochain modèle agricole, sera de maîtriser le foncier et d'anticiper les besoins agricoles de demain, en développant très fortement les productions identitaires et en évitant la situation de dépendance. On ne peut naturellement aborder cette thématique, sans dresser, tout d'abord, un état des lieux des contraintes foncières insulaires.

Lors de nos diverses auditions, tous les observateurs, y compris les plus avisés et spécialisés ont communément soulevé l'absence de politique foncière. Certes, nous faisons face à un foncier morcelé, éclaté, indivis où la difficulté de trouver des titres de propriétés est patente avec bon nombre d'indivisions successorales non réglées. C'est par ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le règlement des successions, la constitution des titres de propriété en Corse est indispensable.

C'est également un marché étroit et spéculatif dont les $\frac{3}{4}$ des ventes portent sur un parcellaire de moins d'un hectare, ce qui pose un réel problème pour la structuration des exploitations agricoles. Ces exploitations de moins d'un hectare, appellent à une valorisation du prix de vente, et sortent ainsi du cadre de l'économie agricole.

Concrètement il a été constaté dès 2003, une flambée des prix du foncier avec une progression de plus de 125 % entre 2003 et 2008, soit une augmentation de plus de 20 % des prix des terres agricoles en moyenne par an d'une année sur l'autre. Il est à préciser que le marché spéculatif se localise dans les zones littorales et périurbaines, là où se situent les meilleures terres agricoles.

Cette difficile maîtrise foncière est en partie due à un retard structurel et structurant dans la planification des sols. En effet à ce jour, le PADDUC est en cours d'élaboration et il n'y a pas de Schéma de Cohérence Territoriale et très peu de PLU, et beaucoup sont actuellement en discussions. Ce manque de référence aux documents d'urbanisme réglementaires, paralyse et entretient le flou, d'autant que la pression foncière engendrée par l'urbanisation et le tourisme est flagrante et que la concurrence entre les terres agricoles et les terres d'urbanisation est de plus en plus importante. En 10 ans, le prix moyen à l'hectare a augmenté de plus de 300 %.

Comme l'a révélé le panorama de l'agriculture insulaire, la Corse est parsemée d'exploitations de petite taille, peu structurées et valorisées avec un très faible volume de production.

Dans ce cas précis, notre production agricole pourrait le cas échéant, bénéficier du tourisme en développant un agritourisme maîtrisé, complément de l'activité principale sans en dénaturer le sens. A ce titre, en développant des circuits courts de commercialisation avec la table d'hôtes ou la ferme auberge, ce vecteur mériterait d'être mieux développé, à la condition qu'il soit encadré.

Il convient également de prendre en compte la fiscalité foncière peu ou pas appropriée, qui n'engage pas la jeunesse vers l'installation, l'allègement de taxes foncières durant les cinq premières années de l'installation, sont autant de marques de soutien à l'activité.

Toutes ces contraintes hypothèquent durablement l'avenir des exploitations agricoles, posant très clairement la difficulté du renouvellement et de la transmission des exploitations.

L'état des lieux foncier réalisé, il convient de décliner désormais les différentes mesures, qui tendront à protéger les terres agricoles.

L'ensemble de nos interlocuteurs et tous les membres de la commission ont analysé la situation de telle sorte que la mise en place d'un observatoire foncier constitué par la Collectivité Territoriale de Corse, l'ODARC et la SAFER, soit la première pierre à l'édifice.

En effet, cet observatoire aurait pour objet de sensibiliser les élus à l'élaboration de documents d'urbanisme, d'observer les achats, les ventes, les prix, les valorisations, les situations de zones et d'examiner l'évolution des prix dans certaines zones par rapport à d'autres. Cet observatoire est très important, car outre la fonction d'observation, il servira d'aiguillon et d'alerte à toutes formes d'abus.

Les personnalités qui le composeront, dont on ne pourra douter que les professionnels en soient présents auront pour effet de sensibiliser les collectivités à la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou à identifier dans les documents d'urbanisme, les zones agricoles à forte potentialité.

Une fois de plus et afin d'éclairer le plus largement possible un public non averti, il convient de définir stricto-sensu ce qu'est une ZAP. Les zones agricoles protégées ont été créées par la loi d'orientation agricole de 1999, désignant un zonage de protection foncière.

C'est un outil important de l'aménagement du territoire en termes de protection du foncier agricole même si la ZAP ne peut garantir la viabilité ou la pérennité de l'agriculture.

Selon le code rural, une ZAP ne concerne que les zones agricoles dont la préservation est d'intérêt général, soit en raison de la qualité de la production, soit de leur situation géographique. C'est un arrêté préfectoral qui en définit les contours, sur proposition ou après accord du Conseil Municipal ou de tout établissement public compétent en matière de PLU.

Il faut bien noter cependant que toute modification ou adaptation du sol d'une ZAP devra être soumis à l'avis de 2 organismes, la chambre d'agriculture et la CTOA.

Les études réalisées ont démontré que la classification d'une terre en ZAP avait eu pour effet de diminuer le prix du foncier agricole et donc de facto de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs en parcours à l'installation. Cette baisse de prix s'explique par le fait que n'étant plus constructible, le sol classé en ZAP, échappe à toute spéculation ou hausse du prix du foncier agricole.

Afin d'assurer la totale transparence du foncier agricole, il est nécessaire de mieux communiquer sur le Géo référencement des exploitations agricoles établi par l'ODARC.

Une base de donnée générale sur la potentialité des sols, est incontestable, notamment au vu de l'élaboration des règlements de zones des PLU.

L'instauration d'un fond foncier paraît une solution idoine en vue de réserves foncières. Celui-ci composé de manière tri partite par la CTC, l'ODARC et la SAFER aurait pour objectif d'acquérir un bien lorsqu'il est en vente à l'amiable ou par préemption, pour le stocker par la suite.

En termes d'aménagement foncier, la nécessité de mettre en place une animation foncière par territoire, semble impérieuse.

Ce type de démarche contribuerait à faciliter les échanges, rencontrer les propriétaires et permettre aux agriculteurs de mieux maîtriser ce foncier. Toute démarche d'aménagement foncier en vue de structurer les exploitations agricoles doit être encouragée.

Ainsi les échanges, le regroupement parcellaire, les terres incultes sont des outils qui doivent être mobilisés afin de permettre de dégager ce foncier pour que les exploitations agricoles puissent en disposer.

Un plan de dynamisation foncière, doit être mis en place de telle sorte à :

- Prévoir des mécanismes fiscaux et financiers de compensations ;
- Maintenir le développement des surfaces ;
- Remettre en culture les surfaces abandonnées, notamment sur la côte orientale, qui est la plus grande région de Corse à vocation agricole, car elle est en totalité irriguée ;
- Remettre en valeur les cultures existantes et mobiliser les propriétaires ;
- Développer les coopératives pour le fourrage.

Tout ce travail, ne serait possible sans la mise en cohérence des différents opérateurs fonciers existants et à venir tels la SAFER, le Conservatoire du Littoral et l'Etablissement Public Foncier (EPF).

a) La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)

Le premier opérateur foncier à intervenir est la SAFER, société anonyme, dont la gouvernance est confiée à un conseil d'administration et composée des chambres d'agriculture, de syndicats agricoles, de la Collectivité Territoriale de Corse, et des conseils généraux.

Ses principales missions consistent, en milieu rural et périurbain, à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi qu'à accompagner le développement économique des territoires.

La SAFER avec un budget annuel de 760 000€, a des moyens financiers insuffisants pour assurer ses missions de service public concernant la protection des espaces agricoles, naturels et l'accompagnement économique.

Afin que la SAFER remplisse ses missions de service public, celle-ci devra être dotée de moyens financiers nécessaires pour répondre aux objectifs définis par la CTC. Ceux-ci devront être quantifiés et devront au moins correspondre aux prestations de base dans le cadre de sa mission de service public.

L'une des autres ressources possible quant à son renforcement budgétaire, tient dans le prélèvement d'une partie de la taxe spéciale d'équipement prélevée au profit de la SAFER.

Pour assurer ses missions, elle dispose de moyens réglementaires tel le droit de préemption (dès 0 m² dans les communes disposant d'un POS ou PLU, et à partir de 1 000m² dans les autres zones, application de l'alinéa 2 du décret du 19/02/2010 de l'article 1143-1 du Code Rural), cependant elle

fait face à des contournements quotidiens de ce sacro-saint droit de préemption, notamment par la classification des terres en espaces boisés, en aménagement d'espaces industriels ou d'extraction minérale, qui bloque la préemption et la nue-propiété.

Concernant la nue-propiété, il faut savoir qu'en droit français, la pleine propriété est composée de la nue-propiété (le foncier) et de l'usufruit (usage du fruit), l'astuce juridique tenant du fait que le droit autorise de démembrement la nue-propiété (le foncier) de son usus (usage), ce qui bloque toute préemption, en matière d'utilisation des sols.

Le problème que l'on rencontre de manière récurrente, se situe dans l'impossibilité pour la SAFER de préempter au sein des espaces ou terrains destinés à l'aménagement industriel ou à l'extraction de substances minérales. La plupart de ces projets touchent malheureusement des zones agricoles, qui se trouvent sacrifiées par le classement en espace à vocation industrielle. La destination de ces projets est répertoriée comme étant des centres d'enfouissement de déchets ménagers. Beaucoup de personnes s'accordent à dire qu'à ce jour, nos terres méritent d'être mieux protégées face à ce type de classement, qui utilisé abusivement pour des prétextes douteux, ne devrait avoir cours à ce jour, en Corse.

Mieux encore, pour une île telle que la Corse, qui de par son environnement, ne peut se permettre de voir fleurir ce type de projet.

Projet qui précisons-le, doit être réalisé dans les 3 ans, faute de quoi, et fort heureusement, par ailleurs, la SAFER pourrait reprendre ses droits et mener une préemption, si elle le souhaite.

On atteint ici, les limites du code rural, on se rend parfaitement compte que certains espaces sont « protégés » par des dispositions réglementaires, qui prennent le pas sur nos terres agricoles.

Naturellement, il est parfaitement inadmissible, que des terres agricoles soient reléguées en espace industriel, sous le sceau de l'intérêt collectif ou faussement collectif.

Comment évoquer le foncier agricole sans avoir une véritable étude quant à l'évolution du prix des terres agricoles. Ce panorama va nous permettre de mieux appréhender la réalité de la situation.

VALEUR COMPARATIVE DES TERRES AGRICOLES REGION CORSE

<i>Nature des terres / Années</i>	<i>2010</i>	<i>2003</i>	<i>Coefficient d'Evolution</i>
Terres Labourables (moyenne pondérée)	4.383 €/ha	2.993 €/ha	1.46
Prairies (moyenne pondérée)	4.875 €/ha	1.940 €/ha	2.51
Maquis (Moyenne pondérée)	1.436 €/ha	750 €/ha	1.96

Les indicateurs des prix sont ici des prix dominant, fruit d'un recoupage de la tarification la plus étendue sur le territoire.

Cette augmentation des prix s'explique notamment par la rareté des terres et des projets de vente qui impactent forcément les prix à la hausse. La région Corse subit un indéniable effet spéculatif depuis une dizaine d'années, chacun sait pertinemment que la terre est l'objet de nombreuses convoitises. Ce phénomène est amplifié par une urbanisation de plus en plus prenante, couplé au tourisme, suscitant par la même de nombreux appétits.

Cette augmentation est cependant à relativiser, les sommes traduisent aussi une évolution normale du foncier agricole, selon la SAFER. Un important travail d'observation foncière devra être réalisé afin d'harmoniser et de lisser les prix des terres agricoles, ce dans l'objectif de les rendre accessible aux porteurs de projets en agriculture. La redynamisation du tissu rural, passe par une politique volontariste, en termes de prix des terres agricoles, qui se protégera de toute hausse démesurée, rendant l'accès au foncier quasiment impossible.

Il serait également judicieux d'élargir la gouvernance de la SAFER en ouvrant le conseil d'administration à 2 nouveaux membres au moins, au profit de la CTC, afin d'impliquer au mieux, nos élus dans les choix d'avenir.

L'élaboration d'une convention entre la SAFER et la CTC, paraît impérieuse, notamment au regard des objectifs suivants :

- Définir les actions à engager et sécuriser les opérations foncières, notamment celles découlant du droit de préemption ;
- Mettre en place un observatoire foncier régional destiné à connaître l'évolution du prix des terres et la consommation des espaces. Cet outil permettra de mieux anticiper sur les actions publiques à engager ;
- Instaurer un fond foncier régional à vocation agricole et rural, pour créer des réserves foncières, et aussi accompagner le développement local des collectivités, anticiper des achats en vue d'aménagements ultérieurs, attendre les financements des attributaires SAFER.

On a beaucoup, évoqué dans des temps anciens, l'adaptabilité de nos lois nationales à la Corse, tant notre île déborde de spécificités. S'il est un domaine au sein duquel, les spécificités doivent être adaptées, c'est au code rural qu'il convient les adapter.

Le contournement du droit de préemption est assez fréquent et cela risque de s'amplifier. Pour y faire face, certaines dispositions du code rural doivent être modifiées et adaptées aux spécificités locales notamment, en ce qui concerne les surfaces boisées, le démembrement de propriétés, les carrières/extraction de minéraux, les cessions de parts.

La seule et unique solution qui vaille, à ce jour, tient dans l'adaptabilité du Code Rural, gageons que la CTC utilise les pouvoirs que la loi du 22 janvier 2002, lui donne en termes de règlements, afin qu'une délibération permette l'arrêt de tous les contournements du droit de préemption.

La CTC à le pouvoir de produire des règlements, les utiliser de manière claire aux fins de protection foncière n'a rien d'irréalisable.

D'autant que nous devons avoir présentement à l'esprit, que la loi du 22 janvier 2002 donne des pouvoirs clairs à l'assemblée de Corse.

En effet, elle prévoit qu'à l'initiative de l'Assemblée de Corse ou à la demande de l'Exécutif, l'Assemblée de Corse peut présenter des propositions tendant à modifier ou à adapter des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou en cours d'élaboration concernant les compétences, l'organisation et le fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales de Corse, ainsi que

toute disposition réglementaires et législatives concernant le développement économique, social et culturel de la Corse.

Le pouvoir réglementaire de la collectivité territoriale de Corse s'exerce dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la loi.

Dans le champ de compétences dévolues à la CTC, existe le document référence de l'île, qui s'imposera à tous en termes d'urbanisme et de planification des sols, le PADDUC.

Le PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse), étant classifié comme un document supérieur, il convient de faire des propositions claires, afin de protéger les terres agricoles. Le PADDUC devra prévoir une disposition réglementaire interdisant toute forme de classement des terres agricoles en espace à vocation industrielle.

Nous proposons à ce titre, qu'un droit de préemption puisse être accordé aux collectivités ainsi qu'aux chambres consulaires, au niveau des terres agricoles concernant la classification des espaces à vocation industrielle ou la nue-propriété et son démembrement.

Il est absolument nécessaire afin de préserver, nos terres, ce fertile ciment qui nous unit, d'exercer le droit de préemption pour le compte des collectivités dans le cadre de projets d'aménagements ruraux.

b) Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, autre établissement public administratif, contribue à la protection des terres agricoles.

D'une part, son instance délibérative est le conseil d'administration national, composé pour moitié d'élus et pour moitié de personnes qualifiées. D'autre part, son instance consultative est le conseil des rivages composé de 12 élus et de représentants de l'Etat.

Ses missions sont très clairement identifiées telles que la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres et la défense de tout espace naturel, remarquable en zone littorale. Son seul et unique moyen d'action est révélé à travers le droit de préemption, par délégation uniquement sur des terrains classés espaces naturels sensibles.

Ses moyens financiers s'articulent autour du droit annuel de francisation des navires de plaisance, droit qui lui permet de disposer d'un budget annuel de 45 M€.

c) L'Etablissement Public Foncier (EPF)

L'EPF est un établissement public à caractère commercial et industriel. Il constitue un autre moyen, pour limiter les pertes foncières et la spéculation et sera l'organe de référence de la Collectivité Territoriale de Corse, en termes de foncier.

Sa gouvernance s'articulera autour d'un conseil d'administration composé d'élus, dont les missions seront les études, les acquisitions foncières, le portage, la gestion et la remise en état de terrains en vue de la constitution de réserves foncières, afin de répondre aux objectifs de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme en termes de logements sociaux, d'équipements collectifs, de sauvegarde du patrimoine...

Cependant, il faudra impérativement veiller à ce qu'aucune forme de conflit d'influences ou de télescopage intervienne entre la SAFER et l'EPF, les missions de chacun doivent être mieux définies ou redéfinies afin d'assurer clarté et lisibilité.

d) L'Association foncière pastorale (AFP)

L'AFP, autre levier de structuration de l'espace, est un établissement public, qui permet de dépasser les problèmes de morcellements et d'indivis. Ce type de structure, après concertation des propriétaires – quand ils sont identifiés sur un territoire donné et que 50% d'entre eux sont d'accord, l'ensemble des autres sont tenus de rentrer dans la logique de l'Association Foncière – obtient la maîtrise foncière sur cette zone et des politiques de développement peuvent être initiées.

C'est certes un outil complexe à mettre en œuvre, mais qui permet de mobiliser du foncier, de l'aménager, de mettre en valeur et d'installer un agriculteur.

Il est vrai que dans certaines communes comme à Guagno, par exemple, où il y a une maîtrise foncière communale quasi-totale, les mises en valeur ont été faites par le Maire et la commune, et ont portés les projets d'investissements pour les pistes forestières, les pistes agricoles, la rénovation, les châtaigneraies, l'installation de 2 éleveurs porcins, etc.

Il faut aussi avoir très clairement à l'esprit que l'association foncière est un outil qui peut parfaitement fonctionner, si celui-ci est appréhendé par des acteurs locaux, notamment en termes de mobilisation foncière en zone rurale, qui n'a pas forcément de valeur.

e) Les conseils généraux

Les conseils généraux ont compétence d'aménagement foncier, notamment avec la Commission Départementale d'Aménagement Foncier qui gère les procédures de terres incultes et en friches afin

de mobiliser ces surfaces en déshérence Pour cela, l'état d'inculture doit être reconnu, profitant de facto, à l'exploitant.

Autre acteur majeur, les communes, qui dotées d'un document d'urbanisme disposent d'un droit de préemption urbain, qu'elles utilisent très peu.

On ne peut que louer ce type de structures et d'initiatives administratives, à la condition sinéquanone, qu'elles ne rentrent pas en conflit les unes par rapport aux autres.

Pour exemple, le conservatoire du littoral n'intervient pas uniquement sur des zones du littoral, mais également sur des espaces agricoles avec des conditions d'exploitation de ce foncier par les agriculteurs très encadrées.

L'intérêt de l'EPF est de pouvoir constituer à moyen terme des réserves foncières en zones péri urbaines pour y réaliser notamment des logements sociaux à moindre coût. L'EPF est compétent sur l'ensemble du territoire régional et peut également acquérir des terres agricoles.

Afin d'éviter un imparable imbroglio réglementaire et administratif, il est vital de coordonner les différentes actions des opérateurs fonciers, notamment en termes de spécificité du champ d'action et de favoriser la création d'un fond foncier agricole, initié par l'ODARC mais géré par la SAFER Corse.

Pour obtenir, une politique foncière cohérente et durable, c'est l'ensemble des mesures précitées qui devra être adoptées et adaptées.

La mise en place d'une plate-forme, commune au sein de la CTC, rassemblant acteurs et opérateurs permettra de définir une stratégie foncière globale à partir d'une perspective territoriale. Il sera capital de bien définir les orientations et les objectifs à atteindre de chaque opérateur en fonction de leurs compétences.

La planification de l'usage des sols est un élément essentiel d'appréhension et de compréhension de la destination des terres. Une politique foncière ne peut s'entendre et se comprendre qu'à travers une identification claire des zones.

La spécificité de notre île n'étant plus à démontrer, il faudra obtenir l'adaptation de certaines lois et règlements aux spécificités locales, en sus d'une mise en adéquation d'une fiscalité clairement établie (terrains agricoles/terrains constructibles, urbain/rural).

Concernant les zones de plaines à forte potentialité agricole, tout l'enjeu consistera à limiter les effets de la spéculation. Les outils évoqués précédemment pourraient permettre de préserver ces terres.

On ne peut omettre, le rôle de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles, instituée dans la loi de modernisation agricole de 2010, dont le rôle tient à l'évaluation de l'utilisation des terres agricoles. Cette commission bien qu'intéressante au niveau des projets présentés (PLU, Certificats d'Urbanisme), permet aux représentants de la profession ainsi qu'aux institutionnels de donner un avis sur les projets, c'est un gage de transparence que de présenter des documents d'urbanisme qui fixent des règles et un zonage précis. On regrettera cependant, que les avis énoncés ne soient que consultatifs, les communes ayant toute latitude pour les suivre ou pas.

III.2. L'ACCES AUX FINANCEMENTS

Actuellement le manque de soutien du secteur bancaire est l'obstacle majeur de l'accessibilité aux financements. Inutile de revenir sur les problèmes historiques de l'endettement bancaire et social qui constituent un frein à l'installation et au développement des exploitations.

Inutile également de revenir sur la gestion passée d'un établissement bancaire, au service du monde, dont les erreurs sont aujourd'hui payées comptant par la jeunesse agricole.

Force est de constater qu'à travers de belles envolées lyriques, de la bonne volonté, la confiance manque. Or, c'est justement, cette confiance, qui est le ciment du développement des exploitations et de l'engagement commun vers l'avenir.

L'enjeu de demain, sera de soutenir l'investissement pour développer de l'exploitation. Il est incontestable qu'un jeune démarrant dans la vie, ne possède pas de fonds propres suffisamment importants pour s'installer. C'est à ce moment précis que l'on constate le changement de destination de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA).

Cette DJA, dont l'objet est de fournir aux jeunes agriculteurs un revenu minimum le temps que ceux-ci puissent l'extraire de leur activité, constitue le premier apport auprès des établissements bancaires pour contracter des prêts et réaliser les investissements sur l'exploitation.

L'accès aux financements est une préoccupation majeure du monde agricole.

L'audace devra encore prévaloir dans la mesure où des systèmes plus volontaristes devront être mis en place, notamment au sein du parcours à l'installation.

Les aides européennes doivent être plus directes, au plus proche du terrain pour valoriser le patrimoine productif identitaire. Les financements font partie des leviers qui permettent d'augmenter la valeur ajoutée des exploitations.

Les multiples facettes des engagements du Crédit Agricole ne permettent pas à ce jour de mettre notre société sur une voie de développement pérenne, la multiplicité des risques encourus et la volatilité des

prix entraînent un désengagement patent ordonnancé par la non maîtrise du calendrier de mise en marché des produits.

Des mesures plus innovantes, comme la bonification des taux d'intérêts à l'agriculture jeune, familiale et labélisée doit se renforcer (Grèce), le développement d'une banque de développement régionale agricole doit être poussée (*initiative de Monsieur Daxian CIOLOS, commissaire Européen à l'agriculture, visant à créer 8 banques de développement régional à travers l'Europe afin de soutenir l'agriculture*), l'amélioration de la communication des filières, la formation des responsables coopératifs agricoles aux moyens de financement, et l'accompagnement des structures syndicales, tels sont les moyens qui nous permettront de dégager des crédits nouveaux.

Au niveau européen, l'axe du FEDER doit être simplifié. La valorisation des filières tout comme l'amélioration des infrastructures ou la formation, doivent être plus accessibles, moins technocratiques. Les mesures apparaissent trop éloignées. La possibilité que les organisations mutualisent les demandes et assurent le montage des dossiers ne paraît pas saugrenue, cela mutualiserait les moyens, un forfait serait alors mis en place afin que le temps passé pour élaborer le dossier soit acquitté.

Si des efforts restent à faire pour faciliter la création et le développement d'exploitations par les jeunes agriculteurs, il n'en demeure pas moins que des mesures ont été mises en place pour accompagner les jeunes agriculteurs dans leurs projets.

En créant le fonds de garantie agricole, la CTC et son office, l'ODARC, ont souhaité favoriser l'accès au crédit des jeunes agriculteurs en phase d'installation ou de développement, et de facto, en étant garant, réduire les risques pris par les établissements de crédit. Cette initiative de cautionnement par un organe public, porteur de projet privé, mérite d'être saluée, c'est un symbole d'engagement très fort d'une collectivité qui croit, non seulement dans l'agriculture, mais aussi dans sa jeunesse.

Les modalités techniques de ce fonds s'organisent de la manière suivante, avec comme gestionnaire du fonds, France Active Garantie via l'association Corse Active.

Les bénéficiaires sont les jeunes agriculteurs, quelle que soit la forme juridique de leur exploitation en phase de création, de reprise ou de développement.

Sont éligibles, au fonds de garantie, les prêts bancaires de plus de 6 mois destinés au financement des investissements corporels (bâtiment, foncier, équipement, matériel, cheptel) et/ou besoin en fonds de roulement.

Le prêt est garanti à hauteur de 65 % maximum et le montant d'encours garanti ne pourra dépasser 45 000 €. Le fonds d'un montant de 600 000 € par an pendant 2 ans est financé sur le budget de l'ODARC, à hauteur de 300 000 € via les fonds FEADER et 300 000 € de contrepartie CTC.

Bien que cette initiative soit louable et aille dans le bon sens, on ne peut que regretter, que nous soyons une fois de plus en retard, par rapport aux autres régions.

Le fonds de garantie agricole devra être accessible à tous sans limitation d'âge, et surtout être doté d'un budget plus conséquent afin de l'ouvrir à l'ensemble des exploitants. La mise en place d'un fonds de garantie agricole dédié et accessible à tous doit permettre de soutenir et d'accompagner les exploitants dans leurs démarches.

Autre dispositif, le prêt d'honneur destiné aux jeunes agriculteurs.

Ce dispositif a pour objectif de faciliter, la création ou le développement, durant les trois premières années de leur installation, leur exploitation. Il permettra de compléter l'apport personnel dans le cadre du plan de financement en facilitant l'accès au prêt bancaire.

En outre, ce nouveau dispositif admettra la réduction du montant du prêt ou financera davantage le besoin en fonds de roulement pour permettre à l'agriculteur de mobiliser plus facilement les aides.

C'est par le biais de Corse Initiative Réseau (CIR), gestionnaire du fonds, que l'aide au montage du dossier et l'accompagnement des porteurs de projet tout au long de la durée du remboursement du crédit se fera.

Le gestionnaire du fonds dispose d'un fonds dédié, faisant l'objet d'un suivi dissocié et indépendant pour attribuer des prêts d'honneurs à des créateurs ou repreneurs d'activités. Le montant maximum du prêt est de 30 000 € à taux 0 remboursables sur 5 ans. Ce fonds est doté de 400 000 € par an.

Par ailleurs, une solution pour s'affranchir du désengagement bancaire consisterait en un engagement phare de la CTC, dans une démarche de concertation avec l'ensemble des plates-formes bancaires pour réfléchir à des outils financiers, tel que le prêt relais, pour accompagner les jeunes agriculteurs mais également les projets de modernisation.

Des mécanismes doivent être prévus pour permettre aux jeunes agriculteurs de constituer des fonds propres en évitant le changement de destination des aides, comme la DJA, et accroître des mécanismes de garanties bancaires, comme ce fut acté précédemment.

Ces mesures d'accompagnement de notre jeunesse sont le fruit de l'engagement de nos élus, mais aussi d'un intense lobbying des organisations professionnelles, ce afin d'engager et de donner ce coup de pouce, à cette jeunesse, qui croit en sa terre.

Il faudra également en termes de prêts, inciter de manière plus forte à la mise en place de prêts relais ou de prêts de campagne, qui assisteront les agriculteurs, dans leurs investissements et la gestion de leur trésorerie.

Le prêt relais a l'avantage de sécuriser l'exploitant, par une avance de trésorerie, lui permettant de réaliser ses projets, le temps de percevoir la subvention.

La banque doit être aussi présente aux côtés des agriculteurs afin de les sécuriser, de les accompagner dans la modernisation de leurs exploitations, en vue d'avoir une meilleure productivité.

C'est désormais une banque privée libre de ses choix, ne vaudrait-il pas mieux proposer la création d'une association de banque Corse afin de créer un lieu d'échange, de concertation et de prospection avec le monde agricole, afin de trouver des solutions, ce dans l'objectif de créer du lien et de restaurer la confiance.

Pour ce faire, la présence des professionnels est indispensable.

Si la jeunesse est un élément important de l'agriculture, on se doit également de penser aux aînés. Pour qu'une exploitation puisse vivre, elle a besoin d'investir pour se développer, et pour se développer, elle nécessite des financements. Bien que des outils aient été mis en place pour les jeunes, ceux-ci ne résolvent pas le problème des aînés.

Il est cependant indéniable, que si ces outils fonctionnent, ils seront un gage d'avenir et permettront d'aller plus loin dans le cadre de la prochaine programmation.

Les aînés ont de graves soucis d'accès aux crédits, on ne peut les exclure ou les laisser sur le bord du chemin. Notre réflexion doit servir de fer de lance à une généralisation des outils de financement pour tous les agriculteurs, aînés et jeunes, unis autour de la pérennisation des exploitations agricoles.

Malgré les efforts de modernisation et de financements en termes d'investissements par rapport à l'ODARC, il serait souhaitable que les aînés puissent avoir accès au financement du matériel.

Cette vision peut paraître caricaturale, cependant, les critères d'accessibilité pour les aînés en fonction des filières sont trop restrictifs, l'un des objectifs résidera dans la mise à niveau de tout un chacun avec des règles communes et équitables.

Dans le cadre, toujours d'un accompagnement des agriculteurs dans l'accès au prêt bancaire, il serait de bon aloi que les organismes agricoles désignent des personnes, rompues aux pratiques financières, une sorte de conseiller agricole financier, au sein des chambres, filières ou autres qui accompagnerait les agriculteurs dans leurs démarches et négocierait auprès des partenaires bancaires.

III.3. LA PRODUCTION

Le modèle productif est par-dessus tout, un gage de viabilité et d'expansion. On pourrait le répéter à l'envie, mais ce n'est qu'en tendant vers la production de produits de qualité que l'on améliorera la compétitivité des produits locaux.

L'intérêt des signes de qualité se trouve dans l'obtention d'un produit clair, labélisé, authentifié, traçable, qui soit la vitrine, le reflet d'un terroir. Le signe de qualité, c'est le résultat d'un long travail qui garantit au producteur la reconnaissance de son savoir-faire, et la garantie au consommateur d'une origine et d'une qualité.

Par exemple, les intérêts d'une démarche AOP se déclinent de telle façon que ce label rattache à l'origine de production la matière première. Il constitue une barrière à l'importation, participe à la valorisation de la Corse et des territoires, défend des noms, ainsi que des savoir-faire locaux. Il apporte une valeur ajoutée au produit et comporte un intérêt social, économique et relationnel.

Seul bémol, à ce tableau quasi parfait, l'insularité qui pèse sur le coût des intrants en raison du coût du transport.

Pour limiter le coût des intrants, nous devons utiliser les moyens que nous donne le schéma pastoral, afin de mettre en valeur une filière fourrage et être moins dépendant d'autres acteurs.

La structuration des exploitations et la mise en place d'une cellule fourragère constitue une des réponses à la limitation des coûts.

Notre planche de salut doit demeurer le développement des productions locales.

La diversification des exploitations doit se faire de manière mesurée. L'obtention de signes de qualité, est une des garanties pour valoriser les productions locales et gagner des parts de marché. C'est aussi un moyen de rassurer les consommateurs, qui préféreront à priori la qualité, la production locale à l'industrie de masse.

On ne peut cependant les opposer dans la limite où l'accessibilité du produit dépend également des financements de chacun.

S'il apparaît indéniable que la recherche de signes de qualité constitue une planche de salut de notre modèle agricole, il ne faut pas néanmoins négliger le coût. Que nos productions gagnent des parts de marchés à l'export, ne constitue en rien un obstacle à une accessibilité de ces matières, par la clientèle

locale. L'époque à laquelle on vit, et le contexte actuel de crise, ne permettent malheureusement pas à certaines familles insulaires d'accéder à ces productions à forte valeur ajoutée.

La clientèle locale, bien que réduite à l'organisation spatiale de l'île, constitue une part importante du marché intérieur, c'est la raison pour laquelle malgré le formidable travail réalisé par les agriculteurs, il faudra trouver un mécanisme fiscal, notamment en termes de taxe ou de détaxes sur les produits, afin de garantir l'accessibilité de nos productions à l'ensemble des familles insulaires.

Orienter l'agriculture vers des signes de qualité demeure un axe fort de développement, cependant on ne peut exclure les agriculteurs qui sont en attente de certification et qui produisent également, des produits de valeur. C'est justement à ce titre, qu'il faudra trouver un juste coût permettant aux familles modestes insulaires d'avoir accès à une gamme de produits de qualité.

III.4. LA COMMERCIALISATION

La commercialisation des produits agricoles fait partie des leviers fondamentaux qui permettront à notre agriculture de conquérir de nouvelles parts de marché. Les problèmes rencontrés sont très souvent les mêmes, à savoir le manque d'initiative collective qui souffre d'une multiplication de structures individuelles.

La solution passe nécessairement par la création d'interprofessions qui à elles seules auront la légitimité pour défendre les intérêts des filières. La nécessité de se regrouper en une seule et même structure est un moyen de donner une force et une légitimité à la filière.

Ce mode d'organisation a l'avantage de la transparence autour de 4 paramètres :

- ✧ **prix,**
- ✧ **quantité,**
- ✧ **qualité,**
- ✧ **période.**

Notre environnement proche doit incliner en faveur d'un premier rideau partenarial avec l'arc latin... l'Espagne, l'Italie, la Grèce, Chypre, Malte, le Maghreb sont autant de marchés potentiels.

La multiplication de foires et d'événements promotionnels est nécessaire pour valoriser notre production, en cela, l'Europe très naturellement peut nous y aider. On pénètre ici le droit fil de l'élaboration de la nouvelle PAC qui préfère la qualité à la quantité via un schéma régional modèle d'exploitations poly-actives à forte valeur ajoutée, intégrant les enjeux de l'environnement et du développement durable.

La Corse, bien qu'étant une île de contrastes, permet de par son organisation spatiale que l'on puisse bénéficier de circuits courts de commercialisation. Que la clientèle puisse bénéficier de produits labélisés, tracés est un gage de sécurité et d'hygiène alimentaire pour le consommateur.

L'accessibilité à la chaîne de production demeure un argument de confiance fondamental. Les circuits courts de commercialisation et de distribution permettent d'avoir une meilleure compréhension de la chaîne alimentaire, garantissant de fait, la « visibilité » de la production. Ce type de circuits permet également la diminution du nombre d'intermédiaires, assainissant la relation Consommateur-Producteur.

Raccourcir les circuits de distribution et de commercialisation devra être l'une des priorités d'avenir, nul ne peut aujourd'hui enlever à nos produits, leur qualité, leur authenticité, permettre de cibler une clientèle en quête de changement de mode de vie, d'habitudes alimentaires ne fera que garantir et certifier nos productions, n'en serait-ce que par la traçabilité et la relation de quasi promiscuité entre le consommateur et le producteur.

III.5. LE SALARIAT AGRICOLE

S'il est une profession et une corporation à ne pas négliger, c'est bien celle du salariat agricole. L'agriculture n'est pas un secteur d'activité comme les autres, il a une spécificité particulière. Bien qu'étant intégré au secteur primaire, il doit bénéficier d'un traitement social adapté, en termes d'embauche, de statut, Les agriculteurs, de par leur activité devraient pouvoir bénéficier de solutions innovantes ce sont souvent des entreprises unipersonnelles pour lesquelles un statut doit être envisagé, permettre d'être aidé par un salarié qui gagne dignement sa vie, tout en étant dégrevé de charges pendant un certain temps, afin de pérenniser l'exploitation et viabiliser l'emploi, voilà un axe fort du développement agrico-social qu'il convient d'amorcer. Le salarié fait partie de la vie de l'exploitation, il en est un élément fort de son ouvrage, son traitement devra être à la hauteur de son investissement, gageons de pouvoir donner aux entrepreneurs de la terre Corse, les moyens d'embaucher, sur site, des personnes qui densifieront notre rural et leur permettront d'avoir un revenu, qui soit créateur de richesse et de dynamisme économique.

Sur la région Corse, on constate que sur 4.114 contrats de travail, 400 ont une durée de moins de 30 jours et 652 contrats ont une durée comprise entre 30 et 80 jours. On notera également que 1200 contrats ont une durée supérieure à 80-200 jours et que 1870 contrats s'étalent sur des périodes supérieures à 200 jours. Tout ceci nous démontre tout de même une certaine précarité du salariat dans la limite ou plus de 60% d'entre eux, ne travaille que sur la moitié de l'année. Les raisons de cette instabilité dans la durée des contrats tiennent à un marché difficile mais aussi à des charges sociales, qui apparaissent tellement lourdes pour les exploitants, qu'ils embauchent sur des périodes intenses, interrompant les contrats sur des périodes creuses.

L'enjeu de cette réflexion étant de placer l'Homme au cœur du dispositif , aucune forme de travail ne peut être négligée, c'est la raison pour laquelle , le salariat agricole doit dégager un contrat de travail plus flexible , plus engageant , qui permette à l'exploitant d'être aidé , tout en garantissant au salarié, un salaire décent , en capacité de faire travailler sa famille. Le concept de « Flex – sécurité », n'est pas dénué de sens, à ce titre, il conviendra de proposer un contrat de travail adapté au secteur agricole, qui prenne en compte, également la ruralité, pourquoi ne pas primer certains contrats, par exemple, engagés dans les Zones de Revitalisation Rurale ou Défavorisée, comme le sont les emplois d'avenir.

Quand on observe le régime des salariés agricoles, et les types de contrats par âge, on se rend tout de même compte que sur 1.414 embauchés l'année dernière, 1120 contrats sont à durée déterminée, ce qui démontre une volonté claire de créer de l'emploi , cependant les véritables questions tiennent dans la pérennisation ; on notera également que plus de 650 de ces contrats sont en faveur des jeunes compris entre 20 et 35 ans dont 252 pour les jeunes de 20 à 25 ans. C'est une véritable marque de confiance, en direction d'une jeunesse, qui souhaite s'investir dans l'agriculture et participer au dynamisme des territoires ruraux.

Concernant les CDI, 294 salariés en ont bénéficiés, l'année précédente, même si cet indicateur paraît faible aux yeux de certains, on ne peut que se réjouir que plus d'une centaine s'orientent autour des 20-30 ans.

La véritable réflexion sera, de proposer, des contrats de travail, pérennes, garants de revenus décents, et limitant les charges sociales, permettant de développer ce secteur de l'activité agricole. Les salariés agricoles doivent également voir émerger un accès à la formation permanent.

L'agriculture et le salariat agricole doivent bénéficier d'un traitement spécifique à cette activité, la motivation pour un salarié, est aussi de participer tout naturellement à l'intéressement de l'exploitation.

L'aide publique accordée aux agriculteurs dans le cadre d'embauches doit être uniquement centrée vers l'emploi, et la pérennisation, cette aide doit être perçue comme un facteur de stabilisation.

On notera également que le salaire médian d'un ouvrier agricole est de 1.193€ pour un homme et 1293€ pour une femme, sur la région Corse. Ces indications sont valables pour les filières animales, et d'élevage. Cependant, on note une augmentation de ces salaires, dans les filières végétales avec une dominante à 1.437€ mensuels et notamment en viticulture où le salaire moyen d'un ouvrier agricole, est de 1.798 € mensuels.

Pour cela, il faut revaloriser la place du travail. La baisse du coût du travail a conduit à une catastrophe sociale, l'agriculture doit être source de développement donc de création d'emplois stables. L'intervention publique nécessaire dans ce secteur doit être faite au service de l'emploi et de la réponse aux besoins des populations et donc aider au développement économique.

Pour cela, elle doit être évaluée par tous les acteurs économiques.

La reconnaissance des qualifications, l'amélioration des conditions de travail, l'accès à la formation doivent être privilégiés pour cela un dialogue social permanent doit se concrétiser entre les organisations syndicales agricoles et les organisations syndicales de salariés.

IV - LES AIDES ET FINANCEMENTS A L'AGRICULTURE

Cette étude ne pouvait occulter cette partie tellement importante, qui tend à développer les mécanismes de soutien et de développement de l'agriculture insulaire.

Notre analyse de la situation nous a permis de constater que le soutien au secteur agricole, est apporté par différents partenaires institutionnels dont l'Europe, l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et son office, l'Office de Développement Agricole Rural Corse.

IV.1. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

a) L'Union Européenne.

L'Union Européenne intervient au niveau des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) avec les aides du premier et deuxième pilier.

Les aides du premier pilier :

- Les Droits à Paiement Unique, que l'on octroie aux agriculteurs, afin de valoriser certaines surfaces ayant un couvert admissible, précisant bien qu'un DPU est associé à un hectare
On observera, en outre que ce système de primes a été complètement revu, à l'occasion de la réforme de la PAC de 2006, avec un véritable découplage des aides. Les DPU constituent une aide découplée, attribuée à l'hectare de surface admissible tandis que la PMTVA, l'aide ovine ou l'aide caprine sont des aides couplées à la production.
- La Prime de Maintien de Troupeaux Vaches Allaitantes, qui est une prime destinée à compenser la baisse du prix de la viande bovine sur les marchés. Cette PMTVA n'est attribuée qu'en fonction du cheptel détenu, cheptel composé à partir de vaches et de génisses destinées à l'élevage de veaux pour la production de viande

L'éligibilité à la PMTVA est conditionnée à un cheptel composé de 60% de vaches et de 40% de génisses, l'aide attribuée est de 200€ par vache pour les 40 premières vaches et 175.85€ par vache pour les suivantes.

- Les aides ovines et caprines qui sont attribuées pour renforcer l'efficacité économique et technique du secteur des productions ovines et caprines.
Concernant l'aide ovine, il faut être détenteur d'au moins 50 brebis moyennant une prime de 21 € par brebis, majoré par 3 € supplémentaire, en cas d'adhésion à une organisation interprofessionnelle.

Concernant l'aide caprine, il faut être détenteur d'un cheptel composé d'au moins 25 chèvres, moyennant une aide de 9€ par chèvre, majorée par 3€ supplémentaire, en cas d'adhésion au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène. Cette aide est plafonnée à 400 chèvres éligibles.

Les aides du deuxième pilier :

- L'indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN). Cette aide est versée aux agriculteurs qui exploitent des surfaces fourragères situées en zones défavorisées et qui respectent un taux de chargement défini au niveau départemental. Cette aide contribue à maintenir la communauté rurale, à préserver l'espace naturel, à conserver et promouvoir des modes d'exploitations durables qui tiennent compte, en particulier, d'exigences environnementales,
- Le taux de chargement est calculé de la manière suivante, nb d'animaux/surface de l'exploitation. On estime le taux de chargement compris entre 0.15 et 1.09 UGB (Unité de Gros Bétail) par hectare.
- Les Mesures Agro-Environnementales (MAE), pour lesquelles les agriculteurs perçoivent une aide, à la condition d'adopter au sein de leur exploitation, et ce pour 5 ans, des techniques agricoles respectueuses de l'environnement.

b) Les services de l'Etat

Les services de l'Etat comprennent les Directions Départementales des Territoires (DDT) pour instruction des dossiers agricoles et des aides qui relèvent du premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

c) L'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC).

Office émanant du Conseil Exécutif de la CTC, l'ODARC est orienté par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, stipulant que la CTC détermine, dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, les grandes orientations du développement agricole rural et forestier de l'île. La mise en œuvre de ces orientations politiques est confiée à l'ODARC.

L'ODARC est un établissement public à caractère industriel et commercial territorial, placé sous la tutelle de la CTC. En partenariat avec les services de l'Etat et les Chambres d'Agriculture, l'ODARC contribue à la modernisation des exploitations agricoles, à l'installation des jeunes, au développement des filières de production.

Pour la période 2007-2013, l'ODARC est agréé organisme payeur des fonds européens pour la totalité des mesures inscrites au Plan de Développement Rural de la Corse (PDRC).

Le PDRC est le document de référence, qui encadre les mesures destinées à l'agriculture et au développement des territoires ruraux.

Le soutien au monde rural intervient par l'intermédiaire du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER). Pour une meilleure prise en compte des intérêts de la Corse, la CTC a souhaité défendre son propre plan de développement rural et obtenu que l'ODARC soit autorité de gestion et organisme payeur des fonds du FEADER.

Le PDRC est donc un outil de développement unique au service de l'agriculture et du monde rural insulaires.

Ses objectifs sont très clairement définis :

- compenser les handicaps naturels liés à la géographie, au vieillissement de la population et à la formation des actifs agricoles ;
- limiter les handicaps structurels liés à l'espace forestier non bâti et au désengagement bancaire ;
- exploiter le potentiel de valeurs ajoutées avec un environnement de qualité, des potentialités touristiques et des filières de qualité qui restent à conforter.

Le PDRC a également vocation à :

- améliorer la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture (16,3 M€) ;
- préserver un espace agricole et forestier varié et de qualité ;

- maintenir un équilibre entre les activités humaines et la préservation de ses ressources naturelles (50,7 M€) ;
- maintenir et préserver l'attractivité économique des territoires ruraux pour les positionner comme pôle de développement en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs (8,9 M€) ;
- mettre en œuvre l'approche LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale 3,1 M€).

d) L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).

L'Office de l'Environnement de la Corse exerce un certain nombre de compétences dans le domaine agricole au travers certaines mesures du PDRC. En voici, la déclinaison des principales :

- La mesure agro-environnementale dite « territorialisée » :

Le dispositif de programmation est de 1/6^{ème} tous les ans (imposé et réalisé). Cette mesure a tout de même le mérite d'avoir un bilan très satisfaisant car 100 % des demandeurs ont été considérés.

Dans le secteur de l'élevage, plus de 9 000 hectares (au niveau régional) ont été engagés avec des contrats, avec les agriculteurs retenant principalement des activités d'entretien supplémentaires. On remarquera, par ailleurs, très peu de contraintes administratives du fait du soutien technique de la part des services de l'OEC. Ce système d'attribution devra tout de même être clarifié, établissant ainsi un cadre précis, bon nombre de professionnels le juge opaque.

Au niveau du suivi des exploitations, on dénombre 600 agriculteurs, toutes filières confondues, qui sont intégrés dans un dispositif de mise en valeur environnemental de leurs surfaces. Cette mesure a en plus l'avantage d'être réalisée et exécutée dans des délais de paiement raisonnables.

- La Mesure 225, intitulée « des paiements sylvo environnementaux » pour le secteur forestier

Son existence même, étant de permettre aux agriculteurs qui ont des exploitations agricoles en zone forêt d'afficher cette activité.

Son principal handicap étant relevé par des règles communautaires, qui bloquaient le financement à 200€ l'hectare.

Cette mesure fait apparaître très clairement des insuffisances, fait accentué par la non-intervention du Ministère de l'agriculture au niveau de la procédure donc aucune réalisation effectuée et annulation de cette programmation.

- La Mesure 226, intitulée « Défense des Forêts Contre les Incendies »

Initialement cette compétence était gérée par la DRAFF en termes de programmation et de crédit, ensuite elle a été transférée à l'ODARC sur la précédente programmation. La compétence DFCI de la CTC a été transférée à l'OEC par la suite. Cette mesure n'a en définitive que très peu d'impacts sur l'agriculture.

La mesure 226 A finance la reconstitution après incendie, mais peu de projets ont été mis en œuvre. La mesure 226 B a permis de cofinancer l'achat de véhicules de prévention incendie pour l'ONF, les Forestiers Sapeurs et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

La mise en œuvre d'une politique de défense des forêts et de l'espace naturel contre les incendies, représentée par le Plan de Protection des Forêts et de l'Espace naturel contre les incendies de Corse, offre par contre une source d'aides techniques et financières à l'agriculture et au pastoralisme, car il est indéniable que ces activités contribuent à la qualité de cette politique publique. Mais il y a beaucoup à faire.

Aujourd'hui, l'incendie pastoral, fort important il y a encore une dizaine d'années sur des secteurs bien déterminés a fortement régressé.

Un travail très important a été effectué entre les éleveurs et divers organismes tels que l'OEC pour une animation technique, les Forestiers Sapeurs pour des interventions mécanisées en lien avec la création d'ouvrages de DFCI, les Forestiers Sapeurs/chambres d'agriculture/DDTM pour la mise en œuvre technique et administrative du brûlage dirigé.

Des fonds FEDER sous autorité de gestion « Etat », destinés à la création d'ouvrages de DFCI par les collectivités et prévus dans les études de planification, ont permis le financement public de certains travaux à caractère agricole (portails, clôtures, mises en valeur) en continuité d'ouvrages DFCI débroussaillés.

Mais dans le cadre des mesures agro-environnementales dites « territorialisées » aucune action contribuant à la DFCI n'a pu être mise en œuvre au cours des 6 années du PDRC.

Un travail collectif entre organismes agricoles et services compétents en matière DFCI doit permettre de déboucher sur le développement d'actions conjuguant le renforcement de l'opérationnalité des ouvrages DFCI (entretien, élargissement) et l'intérêt des éleveurs-agriculteurs (contractualisation d'entretien)

Concernant la DFCI, politique publique relevant du pilotage de l'Etat, une nécessaire réflexion commune entre services de lutte, forestiers et représentants du monde agricole doit permettre l'élaboration de futures mesures respectant les intérêts de chacun.

On ne pourra pas échapper naturellement à l'élaboration de contrats pluriannuels entre les agriculteurs et les sylviculteurs quant à la gestion de l'espace.

e) Les chambres d'agriculture départementales et la chambre d'agriculture régionales.

Les chambres d'agriculture représentent l'interface entre le monde de la production, les agriculteurs dont elles sont l'émanation et les « autorités » territoriales, nationales ou européennes.

L'Europe gère les problématiques de surproduction et la Corse est en sous production partout. Il y a une opposition très forte entre la manière dont la CTC met en œuvre un certain nombre de mesures (installation des jeunes, investissement, production) et la manière dont l'Union Européenne prévoit la mise en œuvre de certaines d'entre elles, dont l'ICHN.

L'objet, à ce jour, de notre travail est de servir d'aiguillon, et de préconiser pour la nouvelle orientation, des politiques plus cohérentes, qui tiennent compte de nos territoires, qui aient les définitions les plus étendues possibles pour les adapter aux spécificités insulaires, notamment sur la reconnaissance des landes et parcours.

IV.2. LES AIDES A DESTINATION DU MONDE AGRICOLE

Comme évoqué, dans le précédent paragraphe, de nombreuses aides sont versées à destination du monde agricole.

a) Les primes en fonction de la production à tout agriculteur, est le soutien de base pour un montant de 38 millions d'euros.

Les aides du premier pilier (23 M€) réparties sous forme des crédits européens gérés par l'Etat et payés par un organisme payeur, l'agence de service et de paiements (ASP). Ce sont des aides de droit commun et les dossiers sont instruits par les DDT.

Ces fonds sont des versements forfaitaires (Droits à Paiement Unique) à hauteur de 13 M€, répartis sur 100 000 hectares au bénéfice des éleveurs et céréaliers, soit environ 120 à 130 € par hectare le DPU. Les viticulteurs et les arboriculteurs n'en bénéficient pas.

Par rapport aux autres départements, la Corse se situe parmi les départements les plus bas. On considère la valeur du DPU à 225 €/hectare, en France Métropolitaine.

Entre 2009 et 2011, 7 M€ supplémentaires ont été versés.

Une deuxième partie des aides du 1^{er} pilier est couplée à la production, pour un montant équivalent à 10 M€. Elles concernent les ovins, les caprins et la PMTVA des bovins.

Les aides du second pilier (15 M€) quant à elles, reposent sur un Co-financement Europe (FEDER), des crédits d'Etat et des crédits CTC.

Ces aides sont sous l'autorité de gestion, dans le cadre du Plan de Développement Rural de la Corse (PDRC) de la CTC via l'ODARC, organisme payeur.

Elles comprennent l'ICHN⁶ pour un montant de 13 M€ et des mesures agro environnementales à hauteur de 2 M€ par an. Les primes au projet de l'agriculteur se concentrent à travers des aides, qui relèvent du second pilier et s'inscrivent dans le cadre du PDRC.

b) Les primes au projet de l'agriculteur, ces aides relèvent du second pilier et s'inscrivent dans le cadre du PDRC.

Les jeunes agriculteurs lors de l'installation perçoivent une dotation de 40 000 euros, puis voient les aides existantes majorées au titre du soutien à l'installation à cela peut s'ajouter des prêt bonifiés.

Les aides sont destinées à tout agriculteur inscrit dans une démarche de modernisation, d'ouverture de milieu, et d'amélioration foncière.

Les mesures qui s'inscrivent dans le cadre du PDRC concernent l'installation des jeunes, la production et l'investissement.

Ces aides sont liées à une nécessité et à une volonté de produire plus et de meilleure qualité. Toutefois, celles-ci sont en relative contradiction avec la politique européenne et les aides gérées directement par l'Europe via l'Etat.

c) Les aides aux filières.

En 2011, l'Etat a injecté un peu plus de 5 M€ par an, l'ODARC sur fonds européens 2,5 M€, soit 24 M€ sur 3 ans. Ce sont des aides aux filières dans le cadre d'une démarche de qualité, du suivi technique.

⁶ Indemnité compensatrice aux handicaps naturels versée aux éleveurs qui ont des surcoûts de production de fourrage.

On retrouve, ici la trame permanente de notre étude, à savoir que nos partenaires institutionnels sont toujours prêts à financer des productions pour peu que la qualité, l'authenticité et la traçabilité soient au rendez-vous.

Tout ce qui inclinera, amènera l'agriculteur vers l'obtention de certificats et de labels, via un accompagnement technique et un suivi devra nécessairement être encouragé. C'est par la qualité que nous trouverons, un dynamisme économique optimal.

Malgré un système d'aides, qui devrait permettre aux agriculteurs d'obtenir un juste revenu, celui-ci démontre de très nombreuses limites notamment pour ce qui concerne le système de la « facture acquittée » qui limite la mobilisation des aides à l'investissement. Pour pouvoir bénéficier de la subvention, l'agriculteur doit avancer la totalité de la somme et apporter la justification que la facture a été acquittée.

Or les difficultés de trésorerie rencontrées par les agriculteurs et plus particulièrement les jeunes agriculteurs, ne leur permettent pas de faire l'avance de subvention et renoncent ainsi, de facto, à ce soutien financier pourtant nécessaire au développement et à la pérennité de leur activité. Cette problématique de la « facture acquittée » doit être revue.

Bien que ce système soit présenté comme incontournable à ce jour, car justifiant les dépenses publiques, des facilitations ou des simplifications sont possibles. Il est faux de dire que l'Union Européenne régit tout, l'Europe ne définit pas les règles d'éligibilité, pas plus que le guide des procédures locales et nationales.

Il faut savoir que ce sont les Etats qui officient et qu'il y a donc, au niveau local, possibilité d'assouplir les règles. Il est cependant exact de relever qu'au sein du Traité Européen, il est indiqué que le moindre paiement européen doit s'effectuer de la manière la plus probante possible.

Une fois de plus, c'est dans le cadre du PDRC et de la prochaine programmation, qu'il s'agira de mettre en place un système qui permette de gérer l'avance de subvention et de faire remonter les attentes du terrain auprès des décideurs. Les systèmes dérogatoires étant légion, il faudrait réfléchir à l'obtention d'un mécanisme qui permette de se substituer à la « facture acquittée ».

Les exploitations et les revenus sont fortement dépendants des différents systèmes d'aides et donc fragilisent davantage la profession. Un système d'aides linéaire avec des critères d'accessibilités rigides, nous a permis de constater, notamment des disparités dans l'accessibilité de ces aides selon les spéculations.

Aujourd'hui seulement 25 % des agriculteurs corses (hors jeunes agriculteurs) ont bénéficiés des aides gérées par l'ODARC. 90 % de ces aides sont captées par les secteurs de la viticulture et de l'arboriculture.

Les cadres fixés par le Ministère de l'Agriculture sont encore plus rigides et plus contraignants que les règles communautaires, ce qui a pour effet de ralentir voire d'annuler, les demandes des porteurs de projet. On se heurte à une structure bureaucratique beaucoup trop lourde, trop déconnectée des réalités du terrain. Le langage administratif est beaucoup trop complexe pour les hommes de terrain, que sont les agriculteurs. Il faut simplifier, fluidifier, les éléments de langage, afin d'être engageant, pour susciter des vocations.

La superposition des structures demeure une problématique forte, elle dénote notamment un manque de visibilité de l'action à destination du monde agricole ainsi qu'un éclatement des missions et des responsabilités. En somme, il est nécessaire de simplifier la structure administrative, afin de la rendre plus accessible, l'idée de créer un guichet unique, n'a rien d'inepte, notamment au regard de la cohérence.

On ne peut aujourd'hui promouvoir une agriculture fermière, en la souhaitant indépendante et vide de primes dans le discours et décréter l'augmentation des primes quand on arrive aux responsabilités. La ventilation des aides est souvent mal comprise, mais surtout mal diffusée, notamment en raison de l'absence d'unité de transformation où l'on dénombre peu de demandes d'aides à l'investissement.

On a également remarqué une forte captation des aides par les spéculations pérennes.

Cependant des solutions existent, notamment au niveau du système d'aides où il apparaît impérieux de soutenir l'achat collectif pour surmonter les difficultés liées à la facture acquittée.

Ainsi, la charge administrative est supportée par la structure acquéreur laquelle se substitue à l'agriculteur pour faire l'avance de la partie subventionnée. Nous devons à terme parvenir à un équilibre dans la répartition des aides entre les filières et à l'intérieur des filières.

L'amélioration dans le versement des aides de financements et de cautionnement de la CTC auprès des banques pour les agriculteurs, est primordiale.

Cette île, aux atouts incontestables, doit nous permettre de privilégier les systèmes d'aides qui soutiennent le développement de la productivité des exploitations afin de réduire leur dépendance aux aides et parvenir ainsi à pérenniser leur activité.

Comme évoqué précédemment, la nécessaire création d'un guichet unique pour accompagner l'agriculteur dans ses démarches dans le cadre des aides publiques est, probablement, la première mesure à mettre en place pour aider les exploitants dans leurs démarches.

V- CONCLUSION

Cette étude, n'a nullement pour objet, de poser un regard critique ou d'incriminer tel ou tel, mais d'avancer une réflexion d'ensemble pour construire ensemble, le modèle agricole corse des années 2010-2030.

C'est un travail concerté, au sein duquel, il faut saluer l'implication des membres de la commission « agriculture » du CESC et remercier l'ensemble des intervenants qui ont donné de leur temps pour éclairer, dans cette démarche.

Ce rapport a pour objet, pour essence même de placer l'agriculteur au cœur de notre modèle de production.

L'organisation de notre réflexion a consisté à étudier toutes les étapes de la vie agricole, en effectuant tout d'abord un état des lieux, puis chemin faisant des solutions à chacune des problématiques qui s'est posée à nous ont été proposées que cela soit pour la formation, socle de la vie agricole, l'installation, la transmission, les éléments permettant la dynamique des filières ou le foncier et les problématiques de financement du monde agricole.

Sans prétention aucune, ce rapport se veut une orientation porteuse de solutions, des solutions simples, mais qui entendent simplifier au quotidien, la vie des agriculteurs, afin qu'ils puissent développer des productions de qualité, accéder à un foncier à prix raisonnable afin d'y établir des exploitations pérennes, mais surtout d'avoir une corporation unie derrière des projets structurants. Notre modèle agricole doit être plus accessible, plus ouvert, chacun doit y trouver sa place, personne ne doit en être exclu.

En somme, cette étude a pour objet à ce que dans les années futures, nous puissions émettre, le souhait, que les préconisations faites, qui traversent tous les champs d'activités du monde agricole puissent être appliquées et aient la volonté politique de voir le jour.

Gageons, que ce travail, qui a réuni l'ensemble des acteurs de la vie socioéconomique insulaire, n'en soit pas un énième, et qu'il soit un véritable document d'orientation, porteur de solutions et de résolutions.

En somme, espérons que ce document ne traduise pas dans les années futures, une agriculture corse morte de ne pas avoir été, et mise au ban par faute d'avoir eu le courage, de prendre son destin en main, c'est à nous, hommes et femmes de Corse d'apporter dans notre diversité le panel des solutions.

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse remercie toutes les personnes auditionnées qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport.

Monsieur **BATTESTINI**,
(*CPS de Corte*)

Monsieur **BOURGEAUD** Pierre
Monsieur **COLOMBANI** Joseph,
(*FDSEA Haute Corse*)

Monsieur **CONVENTI** Yves,
(*Chef du service exploitation - agriculture, forêt, ruralité ODARC*)

Monsieur **CRISTOFARI** Pasquin,
(*Chargé de mission – ODARC*)

Madame **DOSSOT**,
(*Chargée d'ingénierie de formation à la DRAAF*)

Monsieur **FLUIXA** Paul André,
(*Président de Via Campagnoli*)

Madame **GARCIA**,
(*Conseillère principale d'éducation au lycée agricole de Borgo*)

Monsieur **GIOVANNI**,
(*Directeur du CFPPA Corse-du-Sud et CFA agricole de Sartène*)

Monsieur **GUENIN**,
(*Directeur de la MSA*)

Monsieur **LILAS** Jean-Pierre,
(*Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt*)

Monsieur **LECA** Gérard,
(*Via Campagnoli*)

Monsieur **LUCIANI** Jean-Louis,
(Président de l'Office du Développement Agricole de la Corse)

Madame **LUCIANI** Maria Fé,
(Jeunes agriculteurs de Corse)

Monsieur **MALLARONI** Jean Pierre,
(Éleveur brebis laitière sur Sartène dans la vallée de l'Ortolo, élu professionnel, Président du collège des apporteurs)

Madame **MORETTI**,
(CPS de Corte)

Monsieur **ORSUCCI** Christian,
(Président de la SAFER Corse)

Madame **PASQUALINI**,
(CPS de Corte)

Madame **PIERI** Vanina,
(Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse)

Madame **PRIEUR** Laure,
(Responsable administrative ILOCC)

Monsieur **REVOLIER**,
(Directeur de la caisse régionale du Crédit Agricole de Corse)

Monsieur **SECONDI** François,
(Directeur du CFPPA Haute-Corse et du CFA agricole de Borgo)

Monsieur **VALLECALLE** Antoine,
(Directeur de la SAFER Corse)

Monsieur **VELLUTINI** Pierre,
(Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse)

Monsieur **VENTURI** Jean-Marc,
(Président de la Chambre Régionale d'Agriculture)

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

PIB	Produit Intérieur Brut
PBS	Production Brute Standard
SAU	Surface Agricole Utile
LEGTA	Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
CAPA	Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
CFAA	Centre de Formation d'Apprentis Agricole
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CPS	Centre de Promotion Sociale
CATAM	Certificat d'Aptitude aux Techniques Agricultures Montagne
BPREA	Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
JA	Jeunes Agriculteurs
CTOA	Commission Territoriale d'Orientation Agricole
PDE	Plan de Développement de l'Exploitation
CACES	Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité
FIMO	Formation Initiale Minimale Obligatoire
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle pour Adulte
MSA	Mutualité Sociale Agricole
CMD	Convention de Mise à Disposition
ILOCC	Interprofession Laitière Ovine Caprine Corse
APRODEC	Association Promotion et Défense de la Clémentine Corse
CCP	Certification Conformité Produit
IGP	Indication Géographique Protégée
PADDUC	Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse
ZAP	Zones Agricoles Protégées
POS	Plan d'Occupation des Sols
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
EPF	Etablissement Public Foncier
AFP	Association Foncière Pastorale
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
CIR	Corse Initiative Réseau
DJA	Dotation Jeune Agriculteur

ODARC	Office du Développement Agricole et Rural de la Corse
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
PAC	Politique agricole Commune
DPU	Droits à Paiements Unique
PMTVA	Prime de Maintien de Troupeaux Vaches Allaitantes
ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
MAE	Mesures Agro-Environnementales
DDT	Directions Départementales des Territoires
OEC	Office de l'Environnement de la Corse
LEADER	Liaison entre actions de Développement de l'Economie Rurale
DFCI	Défense de la Forêt contre les Incendies
ASP	Agence de Service et de Paiement

**Le Conseil Economique, Social et Culturel de
Corse remercie toutes les personnes qui ont
contribué à l'élaboration de ce rapport.**